

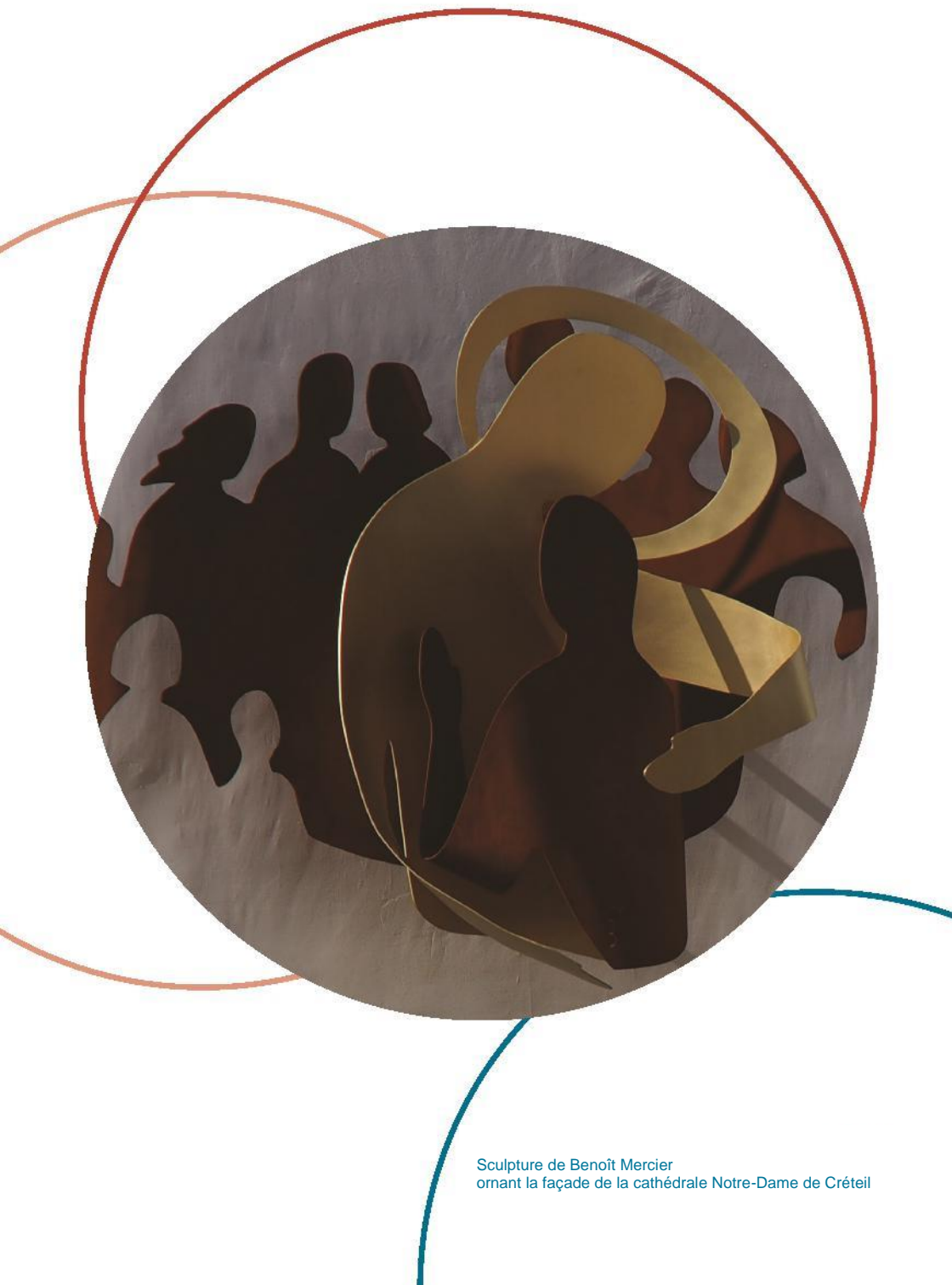


REPÈRES

LE DIACONAT permanent EN VAL-DE-MARNE

ÉDITION REVUE et CORRIGÉE
MARS 2017

« Je suis venu, non pour être servi,
mais pour servir. »



Sculpture de Benoît Mercier
ornant la façade de la cathédrale Notre-Dame de Créteil

SOMMAIRE

LE DIACONAT permanent EN VAL-DE-MARNE

Préface de Michel Santier, évêque de Créteil

I. LES DIACRES DANS LE DIOCESE DE CRETEIL	04
1. Panorama	
2. Visages de diacres	
3. Un même MINISTERE et des MISSIONS différentes	
4. « Diacre, un ministère à deux mains »	
II. LES ETAPES VERS LE DIACONAT.....	13
1. L'interpellation	
2. L'Equipe de recherche et de discernement	
3. Le Conseil d'appel pour l'entrée en formation	
4. La formation initiale	
5. La place de l'épouse	
6. L'équipe d'accompagnement	
7. La consultation et le conseil d'appel à l'ordination	
8. L'admission et le parrainage	
9. Les institutions et la réception du ministère diaconal	
10. L'ordination et la lettre de mission	
III. LE DIACONAT ET	34
1. Le diaconat et le mariage	
2. Le diaconat et le célibat	
3. Le diaconat et le travail	
4. Le diaconat et la retraite	
5. Le diaconat et la vie sociale	
6. Le diaconat et la prière	
7. Le diaconat et l'accompagnement spirituel	
8. Le diaconat et la vie en Eglise : le diocèse, le secteur, la paroisse	
9. Le diaconat et les prêtres	
IV. LA FRATERNITE DIACONALE	54
1. Les temps forts de la fraternité diaconale	
2. Le Conseil diocésain du diaconat permanent	
3. Les Equipes de reprise du ministère	
4. Le groupe de parole des femmes	
5. Le bulletin Diacres 94	
6. La formation permanente	
7. Les finances	

Un ministère pour le monde d'aujourd'hui, par Jean-Pierre Roche, délégué diocésain.

Ont participé à la rédaction de cette brochure :

Mgr Michel Santier, Jean Delarue, Jean Destrac, Michel Fagot, Odile Hourcade, Michèle et Daniel Roblot, Dominique Vedel, ainsi que les membres du Conseil Diocésain du Diaconat depuis 2010.

Comité de rédaction :

Jean-Pierre Roche, Alain Smith, Virginie Wion.

« LE DIACONAT PERMANENT EN VAL-DE-MARNE »

Préface de Michel Santier, évêque de Créteil

Je rends grâce au Seigneur pour le développement du ministère du diaconat permanent dans le diocèse de Créteil; ils sont déjà 50 !

Le dynamisme du Conseil diocésain du diaconat a conduit à la rédaction de cette brochure qui présente le visage que prend le ministère du diacre dans le Val-de-Marne, car je m'aperçois dans mes visites pastorales que ce ministère, rétabli au Concile Vatican II, est encore méconnu de beaucoup de catholiques, et aussi dans notre société.

Le ministère du diacre participe à l'émergence de la vision d'Église dessinée par le Concile : une Église enracinée dans la communion qui unit Jésus à son Père dans l'Esprit Saint, communion qui se diffuse entre tous les baptisés aux diverses vocations.

Le diacre est ordonné pour l'annonce de l'Évangile, le service de la charité, le service évangélique de l'humain, aussi bien en direction de ceux qui s'affirment non-croyants qu'en direction de ceux que la société marginalise, les pauvres.

Les diacres, au sein de nos communautés paroissiales, nous rappellent que le service du frère est, au cœur de la vie chrétienne, une dimension aussi essentielle que la célébration liturgique et la catéchèse à tous les âges de la vie.

Ils sont souvent présents au plan professionnel dans les lieux où l'Église est peu présente pour écouter les attentes les plus profondes du cœur humain.

Voilà pourquoi le ministère du diacre est devenu essentiel à la vie et à la mission de l'Église. Que cette brochure vous aide à les découvrir, ils sont d'âges et de milieux sociaux différents. Même si le ministère est le même, ils reçoivent

des missions diverses, aussi bien auprès des personnes handicapées, des prisonniers, des jeunes, auprès des familles, auprès des hommes et des femmes au service du bien commun... Quelle richesse pour l'Église, ce nouveau ministère qui ne se substitue pas à celui des prêtres qui demeure essentiel !

Avec votre évêque, priez Dieu pour qu'Il accorde au diocèse de Créteil les diacres et les prêtres adaptés à notre temps.

Michel Santier
Evêque de Créteil, (1^{er} mars 2016)





I. LES DIACRES DANS LE DIOCÈSE DE CRÉTEIL

I / 1. PANORAMA

Quelques chiffres.

José OBERTAN, ordonné le 19 juin 2016, est le 50° diacre du diocèse de Créteil : pour les 50 ans du diocèse, c'est pas mal ! À ces cinquante noms, il faut ajouter les trois diacres qui sont décédés et que nous n'oublions pas : Michel GRAIN, Patrick POTTRAIN et Xavier FORTIN. Il faut aussi ajouter Jean-Baptiste YEO, un diacre ivoirien en études. Et parmi les cinquante, il faut signaler deux diacres de la Mission de France, Jean-Christophe BRELLE et Roch-Etienne MIGLIORINO, un diacre de Saint-Denis, Jean-Claude PERRICHON, et trois diacres qui ont quitté le diocèse, François TRIBOUT, Léandre CORTANA et Jean-Pierre BACONNET.

Actuellement, la moitié des diacres sont en activité professionnelle, l'autre moitié étant composée de retraités, le plus souvent très actifs ! 44 sont mariés, deux sont veufs, et quatre sont célibataires.

D'où sont-ils ? De tous les secteurs pastoraux du diocèse !

3 secteurs ont six ou sept diacres :

Champigny, Saint-Maur, et Val de Bièvre.

8 secteurs ont deux ou trois diacres :

Ivry, Vitry, Fontenay, Nogent-Bry-Le Perreux, Charenton-Joinville, Sucy, Boissy-Limeil-Vallée du Réveillon, Créteil-Bonneuil.

7 secteurs n'ont qu'un seul diacre :

Saint-Mandé/Vincennes, Les Rives de l'A6 (Villejuif, Arcueil, Gentilly, Kremlin-Bicêtre), Choisy/Thiais, Ablon/Orly/Villeneuve-le-Roi, Alfortville/Maisons-Alfort, Pléqueville (Plessis-La-Queue-Villiers), Valenton / Villeneuve-Saint- Georges.

Leurs missions :

Sauf exception, leurs missions concernent le diocèse ou le secteur pastoral, parfois les deux. Plus de la moitié des diacres ont une mission diocésaine, soit comme responsable d'un service, soit comme membre d'une équipe diocésaine, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas aussi une mission sur leur secteur.

Le ministère diaconal est un ministère de proximité et d'attention aux personnes les plus fragiles et les plus défavorisées de notre diocèse en Val-de-Marne. On peut regrouper leurs missions autour de plusieurs pôles :

- **Le pôle SOLIDARITÉ** avec les plus démunis (avec le Secours Catholique, Aôût Secours Alimentaire...), les étrangers et les migrants (en particulier les Roms), les « gens du voyage », les prisonniers de Fresnes, les personnes mal logées, les personnes âgées ou malades.
- **Le pôle SANTÉ** avec la pastorale des personnes handicapées, celle du personnel soignant, ainsi que la lutte contre l'alcoolisme.
- **Le pôle FAMILLE** avec la préparation au mariage, la pastorale des familles, les Equipes Notre-Dame, les familles en souffrance (infertilité), les familles en deuil, les personnes divorcées, les personnes concernées par l'homosexualité.
- **Le pôle JEUNES** avec les aumôneries, les mouvements (JOC, scoutisme), l'enseignement catholique et la « Maison des Serviteurs de la Parole ».
- **Le pôle service de la PAROLE** avec le catéchuménat, le néophytat et la pastorale du baptême, mais aussi les initiatives nouvelles d'évangélisation, l'animation spirituelle, la formation à la doctrine sociale de l'Église.
- **Le pôle PRÉSENCE AU MONDE** avec les diacres en mission ouvrière par leurs engagements dans la cité et leur service des mouvements (ACE, JOC, ACO), la présence au monde des élus politiques, la présence au monde des artistes et le dialogue interreligieux avec les juifs et avec les musulmans.



I / 2. VISAGES DE DIACRES

« Depuis 1982, en tant que citoyen et chrétien, je me suis engagé dans une lutte pour prendre une place au cœur de la cité, mais surtout pour aider les enfants, les jeunes, les éducateurs, les parents, à prendre leur place grâce au mouvement sportif. Depuis 1987, je le fais en tant que diacre, pour signifier que le Christ est présent dans ces cités populaires, au cœur de ces populations métissées et multiconfessionnelles qui forment l'arc-en-ciel d'un monde plein de vie et de couleurs où les hommes sont en relation et se respectent. » Léandre, *Diacres* 94 n° 2.

*« Diacre dans le monde des artistes, comment je le vis ? Je n'ai pas changé ma manière de vivre. A l'occasion des travaux qui me sont demandés, j'approfondis mes relations avec ces hommes et ces femmes souvent très pudiques, qui deviennent mes amis. Ils savent que je suis diacre et ça les interroge. [...] Les œuvres d'art me font souvent penser aux paraboles, elles racontent une histoire, celle de notre temps. Elles échappent à leurs créateurs qui n'ont pas forcément conscience de l'ampleur de ce qu'ils sont en train d'exprimer, mais qui y consacrent toute leur vie et toute leur âme. Il y a une grande profondeur enfouie en chacun d'eux. Mon ministère se vit essentiellement dans une relation de compagnonnage. Il peut se vivre car je suis l'un des leurs. » Jacques, *Diacres* 94 n° 4.*

« Le jour de l'ordination, avant la lecture de la lettre de mission, les parents d'enfants porteurs de handicap prirent la parole pour faire une demande à l'Église diocésaine concernant l'accueil et l'accompagnement pour leurs enfants et eux-mêmes. En réponse, notre évêque le Père Labille a lu la lettre de mission qui nous appelait ensemble, Marie-Odile et moi-même, à créer un service pour répondre à cette demande. » Jean, *Diacres* 94 n° 9.

« L'aumônier de prison n'est ni un psychiatre, ni même un psychologue, même si c'est avant tout un «écoutant». Il est signe auprès des détenus de la présence de l'Église catholique (d'une Église fraternelle) : c'est un «passer de foi et d'espérance» qui doit insister sur le message d'Amour

que nous a transmis le Christ ; et je dois dire que, là, il faut à l'aumônier beaucoup d'humilité et de modestie, accepter d'abandonner à Dieu le résultat. Très concrètement, sa mission est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de découvrir ou d'approfondir la Parole de Dieu et la foi chrétienne, soit lors de rencontres individuelles, soit dans le cadre de réunions de groupe où les textes bibliques font l'objet d'un partage, soit encore lors de célébrations. »

Daniel, 2016

« Je suis cardiologue. Un premier versant que m'a confié notre évêque le Père Labille s'oriente vers les professionnels de la santé. La réalité est diverse : médecine de ville ou médecine hospitalière, soins à domicile ou dispensaire, pharmacie d'officine... mais nous rencontrons toujours des personnes qui souffrent et qui attendent de nous une réponse adaptée. Comme chrétiens, nous pouvons aussi leur proposer une écoute et un regard différents. L'autre versant de ma mission va vers les malades. D'abord à mon cabinet où les patients que je reçois commencent à savoir que je suis diacre. Cela amène souvent un climat de confiance ou une confiance particulière. Outre le geste technique du médecin, cette écoute et cet accompagnement sont une des façons de se rendre le prochain de celui qui souffre. »

Didier, Diacres 94 n° 3.

« Je suis enseignant, professeur de maths en zone d'éducation prioritaire à Choisy-le-Roi depuis 33 ans et c'est la deuxième année que j'enseigne aussi à la prison de Fresnes. Je suis militant syndical au SNES-FSU et nous sommes, avec Sylviane mon épouse, en équipe d'Action Catholique Ouvrière (ACO) depuis une trentaine d'années. Dans l'équipe JOC que j'accompagne, je suis témoin du partage de vie et de foi de ces jeunes adultes, de leurs premiers pas dans la vie de travail, de leurs difficultés à accéder à l'autonomie. Depuis trois ans, je participe au bureau de la Pastorale des jeunes sur le secteur pastoral où nous essayons de contribuer à la recherche de foi des jeunes, quel que soit leur lieu de réflexion et de recherche, en favorisant leur présence et leur investissement dans notre Église. » Jean-Luc, Diacres 94 n° 37.



1 / 3. UN MÊME MINISTÈRE ET DES MISSIONS DIVERSES

Dans notre diocèse, nous avons pris l'habitude de bien distinguer le ministère et la mission, c'est-à-dire le ministère diaconal et les missions des diacres.

Le ministère, ça prend toute la vie et c'est pour toute la vie

Il s'agit du ministère diaconal, tel qu'il a été « restauré » par le Concile Vatican II comme ministère « permanent », alors qu'il était devenu une simple étape vers le ministère presbytéral. Il s'agit d'un ministère ordonné, c'est-à-dire conféré par une ordination et relevant du sacrement de l'Ordre. Les diacres sont ordonnés « non pas pour le sacerdoce, mais pour le service » : l'ordination les « configure » au Christ Serviteur, alors que les évêques et les prêtres sont « configurés » au Christ Pasteur.

Ce ministère diaconal se définit par un triple service :

- **Le service de la Parole de Dieu**, qui est non seulement à proclamer et à commenter dans « l'homélie », mais qui est aussi à vivre, à partager et à faire circuler parmi les hommes en « donnant la parole » à ceux qui ne l'ont jamais.
- **Le service de la Liturgie**, qui est à la fois service de la prière de l'Église, à travers la « prière des heures », et service des sacrements, en particulier le baptême qu'il célèbre, le mariage qu'il préside et l'eucharistie où il assiste l'évêque ou le prêtre.
- **Le service de la Charité**, qui est le cœur de l'Évangile mis en actes auprès des plus fragiles, ceux qu'on risque toujours d'oublier, en vivant une proximité avec eux qui soit signe de la tendresse de Dieu et de la solidarité de l'Église avec eux.

Ce ministère prend toute la vie : vie familiale, vie professionnelle, vie sociale, vie ecclésiale ... Et il est pour toute la vie : on l'exerce jusqu'à son dernier souffle.

La mission est confiée par l'évêque pour un temps donné

Le diacre ne se donne pas sa mission, il la reçoit de l'évêque. Mais elle est le fruit d'un dialogue où l'Église essaye de tenir compte à la fois des besoins de la mission et des « charismes » d'un diacre ou d'un couple dont le mari est diacre : formation, expérience, enracinement, disponibilité... Il arrive que la mission soit quelque chose de totalement neuf pour un diacre, ou au contraire dans le prolongement de ce qu'il vivait déjà mais qu'il vivra désormais « en diacre ».

La mission s'inscrit dans les différentes diaconies de l'Église et c'est pourquoi elle est toujours vécue avec d'autres : pastorale de la famille ou de la santé, pastorale des jeunes ou des migrants, service de la solidarité ou mission dans un monde particulier, que ce soit le monde ouvrier, le monde des artistes ou des dirigeants.

Enfin, c'est une mission pour un temps donné, qui peut être renouvelée, mais qui peut aussi changer. Certains diacres ont vécu successivement trois ou quatre missions. Le délégué diocésain est là pour faire le point sur la mission et pour envisager, en dialogue avec l'évêque, une nouvelle mission.



I / 4. LE MINISTÈRE DU DIACRE, UN MINISTÈRE À DEUX MAINS :

Il y a cinquante ans, le Concile Vatican II a restauré le diaconat, comme un ministère à part entière. Le diaconat a été institué par les Apôtres, aux premiers temps de l'Église pour assurer le « service des tables » Actes 6-3/7, « *Cherchez plutôt, frères, sept d'entre vous, des hommes qui soient estimés de tous, remplis d'Esprit Saint et de sagesse, et nous les établirons dans cette charge* ». Ce ministère diaconal a été délaissé au fil des temps, devenu une étape avant l'ordination presbytérale. Pourtant le ministère du diacre est bien complémentaire au ministère du prêtre. Mais aujourd'hui, en ordonnant diacres permanents des hommes pleinement insérés dans le Monde, l'Église fait preuve d'audace pour aller rejoindre les hommes là où ils vivent... Notre Pape François ne nous exhorte-t-il pas d'aller les rejoindre aux périphéries de notre société ? Mais quelle est donc alors la spécificité du diacre ? Le ministère d'un diacre peut se lire sur ses deux mains.



La main gauche : c'est le ministère de la Charité...

Les diacres sont plus particulièrement appelés à vivre la charité, à vivre l'amour du Christ pour tout homme, pour toute femme de notre monde. Vivre la charité, mais aussi rappeler à l'Église, à nos communautés, sans relâche, que sans la charité, sans l'amour, nos célébrations, nos prières, sonnent creux. Saint Paul l'a écrit dans cette lettre aux Corinthiens : *« s'il me manque l'amour, je suis un métal qui résonne, une cymbale retentissante »* 1 Co 13,01

Lors de son ordination, le diacre reçoit de son évêque une lettre de mission particulière. Les missions des 50 diacres de notre diocèse de Créteil sont toutes différentes, car ils sont chacun spécialement envoyés vers les personnes malades, les personnes séparées ou divorcées, les personnes handicapées, les personnes sous l'addiction de l'alcool, les jeunes, les prisonniers, les familles, les Roms, les migrants, les couples de religions différentes, les couples en difficulté d'enfants, les personnes de milieu populaire, les non-chrétiens, les recommençants dans la Foi, les habitants de nos Cités...

Savez-vous aussi que cette étole que le diacre porte en diagonale sur l'épaule, est le signe de ce ministère de la charité, signe du service aux plus démunis. Si le diacre la porte sur l'épaule gauche... Monsieur le Maire, la porte sur l'épaule droite : mais c'est aussi le signe du service à ses administrés... le même sens du service... que l'on appelle charité ou fraternité !





Avec la main droite : c'est le ministère de la Parole.

C'est un ministère bien particulier de proclamer la Parole de Dieu. Car cette Parole n'est pas la mienne, mais celle de Dieu qui nous parle au-delà de ma propre voix. Et il faut apprendre à se déposséder de cette Parole pour pouvoir la proclamer.

Il y a aussi le service de l'homélie... Quel travail ! Ruminer la Parole, mâchouiller les textes de la liturgie, pendant des jours... prier, être à l'écoute de ce que Dieu nous dit à travers cette Parole... à travers les événements du monde... Et si l'homélie du prêtre est du domaine de l'enseignement... en écho, l'homélie du diacre est du domaine du témoignage. Et la main droite est en face de la main gauche pour la proclamation de la Parole, car lors de son homélie le diacre va pouvoir témoigner du service de la charité, de l'amour du Christ pour tout homme, pour toute femme, à travers ce que nous vivons les uns les autres.

Quand le diacre lève ses deux mains : c'est le ministère de la Liturgie.

Quand ces deux mains se rejoignent pour s'élever vers Dieu, elles se croisent pour former une voûte qui signifie cette Alliance entre Dieu et les femmes et les hommes de notre temps... Dieu présent au monde présent ! Comme la voûte tout en bois de notre cathédrale Notre-Dame de Créteil : première cathédrale du XXI^{ème} siècle, signe de la diaconie de l'Église en Val-de-Marne.



Le diacre prépare l'autel pour l'Eucharistie. Il verse quelques gouttes d'eau dans le vin du calice, pour rappeler cette nouvelle Alliance du Christ qui a pris la condition de notre humanité.



Lors de l'élévation, le diacre présente le calice, contenant le Sang du Christ présent, avec les deux mains de la Charité et de la Parole. Si le diacre reste alors muet, c'est en témoignage de ceux qui ne sont pas là, de ceux qui sont sans voix, de ceux qui n'ont pas la parole dans notre Église. Et c'est justement vers ceux qui sont loin de l'Église, ceux qui restent sur le seuil de nos églises, c'est vers eux que le diacre nous envoie à la fin de la messe... Allez-vous en sur les places et les parvis, y chercher mes amis !

Et ce ministère de la liturgie, c'est aussi la célébration des baptêmes. Toujours de très belles célébrations avec une liturgie riche de rites et de signes perceptibles si l'on prend le temps de leur donner tout leur sens

La célébration des mariages est aussi toujours un beau moment de paix et de joie partagées. Une célébration toujours minutieusement préparée par les fiancés, dans tous les détails, avec des signes liturgiques qui nous dépassent souvent.

Les funérailles sont aussi des moments de grâce pour célébrer la vie de celui ou de celle qui est retiré à ses

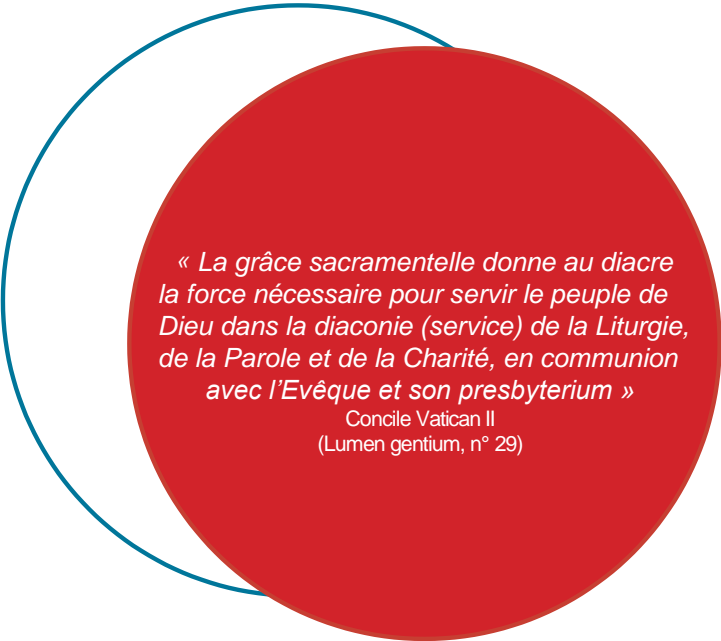


proches. Un moment où l'on peut témoigner de notre espérance dans la Vie du Christ ressuscité. La liturgie des funérailles permet de poser des gestes riches de vérité.

Mais le diacre doit avoir aussi les deux pieds sur terre :

Car tout ceci ne serait possible sans le soutien de la prière, sans avoir des moments de fondation par un dialogue régulier avec le Seigneur. Et là : ça se complique... Diacre en activité... cela veut souvent dire pour nous : courir après du temps qui manque. Courir après une pendule rendue folle dont les aiguilles avancent toujours trop vite. Les diacres comptent bien sûr votre prière pour exercer ce beau ministère que l'Église leur a confié.

Alain SMITH,
Diacre, délégué diocésain de 2010 à 2016



« La grâce sacramentelle donne au diacre la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie (service) de la Liturgie, de la Parole et de la Charité, en communion avec l'Évêque et son presbyterium »

Concile Vatican II
(Lumen gentium, n° 29)

II. LES ÉTAPES VERS LE DIACONAT

II / 1. L'INTERPELLATION

Habituellement, on ne se propose pas pour être diacre. L'Église de France a fait le choix de donner la priorité à « l'interpellation ».

Qui interpelle ?

On n'interpelle jamais tout seul, de sa propre initiative. L'interpellation est une démarche ecclésiale qui suppose donc une réflexion collective. Soit en Equipe Pastorale de Secteur, soit en équipe diocésaine d'un service (pastorale des migrants, pastorale des familles, pastorale des personnes handicapées...), soit en équipe diocésaine d'un mouvement d'Église, on a pris un temps pour se demander qui peut-on interpeller en vue du diaconat ? Si on a des doutes, le responsable peut en parler avec le délégué diocésain avant d'interpeller. Si on décide d'interpeller quelqu'un, on discerne qui est le mieux placé pour faire la démarche auprès du couple ou de la personne. La discrétion s'impose à tous.





Qui interpeller ?

- des hommes de 30 à 55 ans, le plus souvent mariés, dont la vie est marquée par le service des autres, dans la société et dans l'Église, en particulier le service des « plus petits », que ce soit par la vie de travail ou par leurs engagements ;
- des hommes qui ont fait leur preuve comme époux et comme père de famille (pour être ordonné diacre, il faut dix ans de mariage) ou qui sont épanouis dans le célibat ;
- des hommes ancrés dans la vie ecclésiale, qui se nourrissent des sacrements, de la Parole de Dieu et de la prière ;
- des hommes qui acceptent de recevoir une formation et de partager en équipe.

Comment interpeller ?

Interpeller, ce n'est pas poser la question : « est-ce que vous avez envie d'être diacre ? » mais plutôt : « L'Église a besoin de gens comme vous pour vivre la mission, est-ce que vous accepteriez de vous poser la question du diaconat ? Est-ce que vous accepteriez d'y réfléchir pendant un an avec des couples à qui la même question a été posée ? » En cas de réponse positive, on présente un dossier au délégué diocésain qui prend alors contact avec le couple ou la personne concernée.

Mais d'autres ont été interpellés de manière plus spontanée par d'autres chrétiens, par un diacre ou un prêtre qui leur a posé la question, et cela les a suffisamment bousculés pour qu'ils en parlent à leur curé qui, dans ce cas, présentera (ou non) le couple au délégué diocésain au diaconat, après réflexion en Équipe pastorale de secteur (plutôt qu'en EAP).

Cas particuliers : Dans l'Église catholique, on peut ordonner des hommes mariés (au diaconat et même à la prêtrise dans les églises orientales) mais un homme ordonné ne peut jamais se marier afin d'éviter les interférences entre le ministère et la vie affective. C'est pourquoi un célibataire qui est ordonné diacre s'engage à vivre dans le **célibat** consacré et un diacre qui devient **veuf** ne peut se remarier.

II / 2. L'ÉQUIPE DE RECHERCHE ET DE DISCERNEMENT

Ceux qui ont été interpellés ou présentés sont invités à former pendant un an une « équipe de recherche et de discernement », sous la responsabilité d'un prêtre, d'un diacre et d'une épouse de diacre.

Au rythme d'une rencontre par mois, de septembre à mai, cette équipe sera le lieu où les couples et les célibataires interpellés pourront, d'une part, découvrir l'essentiel de ce qu'est le « diaconat », grâce à des rencontres et des documents, et d'autre part, relire leur histoire pour y discerner les signes de l'appel de Dieu dans leur vie.

Cette relecture partagée crée des liens forts qui, souvent, durent bien au-delà de la formation et de l'ordination, car on y partage les rencontres, les expériences et les épreuves par lesquelles chacun est passé et comment elles l'ont fait grandir, humainement et spirituellement. Avant de prendre une décision, une récollection leur est proposée tout un dimanche sur l'appel de Dieu dans la Bible.

Il est clair dès le départ qu'il y a deux discernements, celui du couple (ou de la personne célibataire) et celui de l'Église. L'équipe est au service de ces deux discernements : elle permet aux couples et aux personnes interpellées de discerner si l'interpellation au diaconat s'enracine bien dans une histoire avec une certaine cohérence et elle permet à l'Église de vérifier que rien ne fait obstacle à l'entrée en formation.

Au terme de cette année, ceux qui le souhaitent écrivent au délégué diocésain pour dire qu'ils sont prêts à entrer en formation, si leur candidature est acceptée par le Conseil d'appel et par l'évêque lui-même. Lorsqu'il s'agit d'un couple, le mari et son épouse rédigent, chacun de son côté, une lettre en ce sens. Il s'agit non seulement de se présenter, mais de dire pourquoi le diaconat semble un chemin sur lequel il est possible de s'engager en confiance. Si le couple ou la personne célibataire décide de ne pas entrer en formation, rien n'impose d'écrire un courrier ; il suffit d'en informer le délégué diocésain.



Le plus souvent, ceux qui ont suivi ce discernement expriment que, quelle que soit la décision prise, par eux ou par le diocèse, ils auront vécu là une année très riche de partage dans la foi et l'amitié.



II / 3. LE CONSEIL D'APPEL POUR ENTRER EN FORMATION

C'est généralement au début du mois de juin que le Conseil d'appel se réunit pour examiner les demandes d'entrée en formation en vue du diaconat. Ce Conseil d'appel, nommé par l'Evêque, est composé du prêtre délégué diocésain au diaconat, d'un autre prêtre, de deux diacres, de deux épouses de diacre et d'un (ou une) responsable d'un mouvement de l'apostolat des laïcs.

C'est le délégué diocésain qui convoque et préside ce Conseil. Les trois animateurs de l'Equipe de recherche et de discernement viennent présenter chaque candidat, mais ne prennent pas part au vote. Les membres du Conseil ont reçu au préalable un dossier comprenant, pour chaque candidat, sa demande d'entrée en formation (et celle de son épouse s'il est marié), ainsi que le témoignage écrit de la personne qui l'a interpellé et de son curé ou responsable de secteur.

Après avoir prié, écouté et délibéré, les membres du Conseil se prononcent en votant oui, non ou oui sous conditions. C'est le délégué diocésain qui rend compte à l'évêque des délibérations et des votes, mais c'est l'évêque qui donne ou non son accord pour l'entrée en formation. Sauf exception, c'est également le délégué diocésain qui communique la décision de l'évêque aux intéressés.

Le discernement continue tout au long de la formation, aussi bien pour ceux qui entrent en formation que pour les responsables de l'Église.

Ceux qui sont admis en formation sont inscrits dans les plus brefs délais pour la session de démarrage de la formation interdiocésaine à Massabielle. Généralement, l'année se termine par un repas fraternel où le délégué diocésain est bombardé de questions... en particulier sur la formation initiale.



II / 4. LA FORMATION INITIALE

Elle est interdiocésaine, organisée en commun par les diocèses d'Ile-de-France chez les franciscains d'Orsay. Elle se fait en couple si le candidat est marié. C'est une formation qui se veut à la fois humaine, spirituelle, pastorale et doctrinale : elle permet d'expérimenter et de découvrir ce que peut être la fraternité diaconale en acquérant ensemble des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice du ministère diaconal. C'est une formation en quatre années jusqu'à l'ordination, qui se prolonge durant les deux premières années de ministère.

La formation initiale commence à la fin des vacances d'été par une session de cinq jours (session dite de « Massabielle ») qui permet à tous ceux qui démarrent la formation, des différents diocèses, de faire connaissance, de revoir les fondements de notre foi, de découvrir la vie en fraternité diaconale, de s'initier à la prière de l'Église et de vivre une journée de recollection sur le thème du service.

La formation à Orsay :

Les quatre premières années se vivent à raison de quatre week-ends par an, du vendredi soir au dimanche midi, afin de laisser l'après-midi du dimanche à la vie familiale. Y sont abordés, à partir de l'expérience des candidats : une approche du Nouveau Testament, un approfondissement de qui est le Christ pour nous, de ce qu'est l'Église, une approche de l'Ancien Testament, des sacrements et de leurs rituels, de la morale chrétienne et de la place du diacre dans la liturgie. Le vendredi soir, des rencontres se font par année de formation autour de quelques questions ou pratiques de pastorale. La prière des heures nous rassemble le matin et le soir. Un évêque de la région vient célébrer l'eucharistie le samedi soir et partage la soirée avec tous les candidats et leurs épouses.

Tout au long de cette formation initiale et grâce à elle, le discernement se poursuit. C'est pendant cette période que se met en place un accompagnement spirituel pour le futur diacre et, éventuellement, son épouse. L'équipe de formation est consultée pour l'appel du candidat au

diaconat. L'ordination diaconale est célébrée généralement en fin de quatrième année.



La formation initiale d'Orsay se prolonge les deux premières années de ministère avec deux week-ends par an (du samedi matin au dimanche vers 15 h) qui sont communs à toute l'Île-de-France puisque les Parisiens rejoignent les autres diocèses. On y aborde la Doctrine Sociale de l'Église, la bioéthique, la révélation et une partie de l'histoire des Conciles.

La formation complémentaire proposée par le diocèse : **La relecture des week-ends.** Dans notre diocèse, chaque week-end est suivi d'une soirée de reprise, par année, avec l'un des délégués diocésains : c'est le lieu où non seulement on peut exprimer les questions qui émergent, suite à un enseignement ou à un dialogue à table, mais aussi où l'on peut partager comment on avance dans un discernement.

La retraite diocésaine. Toujours dans notre diocèse, une retraite dans une communauté religieuse est organisée chaque année, pendant un week-end, avec tous les couples ou personnes en formation à Orsay, de la première à la quatrième année.

L'accueil des nouveaux. Enfin, chaque année, ceux qui sont en 4^{ème} année organisent, avec tous les autres candidats du diocèse, une soirée conviviale pour accueillir les nouveaux, c'est-à-dire ceux qui ont été admis à entrer en formation, avec leur épouse s'ils sont mariés.



II / 5. LA PLACE DE L'ÉPOUSE :

Pour les personnes qui sont mariées, le diaconat est vraiment une aventure de couple : certes, c'est le mari seul qui est ordonné, mais il est marié et c'est le couple qui est interpellé ; c'est le couple qui discerne et c'est le couple qui se forme. Dans notre diocèse, après l'ordination, les épouses font partie intégrante de la « fraternité diaconale » et participent à tous les temps forts (formation permanente, retraite, journée fraternelle) à l'exception des équipes de reprise de ministère.

Pour autant, le temps de la formation doit permettre à l'épouse de trouver progressivement sa juste place, sans confusion ni frustration.



Dans notre diocèse, trois convictions sont largement partagées :

1. La femme est la première accompagnatrice de son mari qui est diacre, parce que le sacrement de l'ordre vient s'appuyer sur le sacrement du mariage qui est premier.
2. Les femmes aiment dire qu'elles ne sont pas « épouses de diacre », mais des **femmes dont le mari est diacre**, ce qui n'est pas la même chose.
3. Quand ils sont interpellés, les couples ont déjà toute une histoire : ils vivront cette aventure à leur façon. Cela dépend de la manière dont chaque couple a construit sa relation. Il n'y a donc **pas de modèle**. Certaines épouses sont heureuses de partager la mission de leur mari, alors que d'autres insistent davantage sur la distance et la complémentarité.

Il est très important que l'épouse participe non seulement au discernement, mais aussi à la formation pour ne pas laisser un fossé se creuser entre celui qui chemine vers le diaconat et celle qui l'accompagne. En réalité, les deux cheminent, personnellement et en couple. Il peut être important pour les épouses de relire ce chemin personnel avec un accompagnateur spirituel de leur choix.

Tout au long de la formation, chaque année, l'évêque responsable du diaconat rencontre les épouses au cours d'une soirée pour les écouter et dialoguer avec elles.

Voir aussi :

III.1 : Le diaconat et le mariage

IV.4 : Le groupe de parole des femmes





II / 6. L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

C'est au cours de la deuxième année de formation que chaque couple ou candidat va mettre en place son « équipe d'accompagnement » vers le diaconat, de telle sorte qu'elle démarre en janvier de cette seconde année. Cette équipe a vocation à les accompagner jusqu'à l'ordination diaconale. Il s'agit d'une équipe de dix à douze personnes que les couples choisissent dans leurs différents réseaux : famille, travail, paroisse, secteur pastoral, mouvement, amis... Il s'agit de choisir des personnes qui les connaissent bien et qui peuvent les aider, en particulier grâce à leurs questions. Parmi ces personnes, il est toujours bon d'en avoir une ou deux qui ne soient pas des piliers d'Église, qui sont au seuil, voire non croyante(s) mais quand même suffisamment passionnées par la question pour y consacrer quatre ou cinq réunions par an...

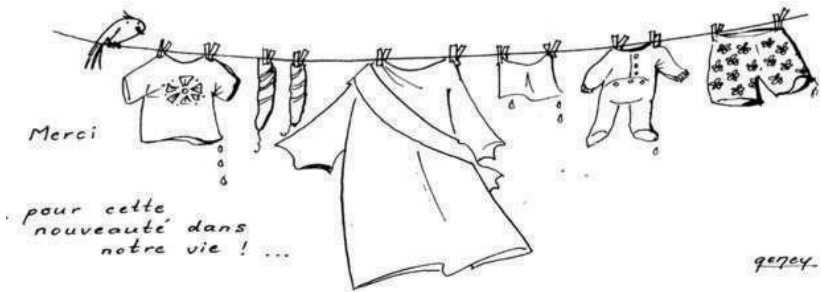
Seul le prêtre leur est inconnu : c'est le délégué diocésain qui le choisit parmi les prêtres du diocèse.

Le premier trimestre de cette seconde année est consacré à des rencontres personnelles, à la fois pour leur révéler sur quels chemins ils sont mais aussi pour leur demander s'ils sont d'accord pour les accompagner. C'est le premier cercle de ceux qui vont être mis dans la confiance, à qui on demandera de rester discrets le temps qu'il faudra. C'est souvent à la même période qu'on informe les enfants et les parents, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où l'un des enfants peut être appelé à faire partie de cette équipe. C'est le candidat ou le couple en formation qui anime cette équipe en préparant chaque réunion, éventuellement avec quelqu'un de l'équipe. Il convient de partager longuement avec les membres de l'équipe le chemin déjà parcouru, les questions qu'on s'est posées et celles qui demeurent, puis de recueillir toutes leurs questions : il y a là de quoi alimenter plusieurs rencontres. Le but est de permettre au couple ou au candidat célibataire d'élaborer une réponse personnelle, dans un cadre fraternel et bienveillant.

Plus que l'aumônier de l'équipe, le prêtre est plutôt personne ressource pour aider le couple dans la préparation ou dans la réunion elle-même, pour éclairer des questions,

en particulier sur la vie de l'Église ou sur la foi des chrétiens. Après l'appel à l'ordination diaconale, en fin de 3^e année, l'évêque souhaite rencontrer l'équipe d'accompagnement de chaque candidat, en présence du responsable du secteur pastoral et du délégué diocésain. La soirée, qui se termine par un repas convivial, se déroule en deux temps : un tour de table où chaque membre de l'équipe est invité à dire ce que ça lui a fait d'accompagner cette personne ou ce couple vers le diaconat, puis un débat autour de la mission qui pourrait être confiée à ce futur diacre.

Enfin, l'équipe d'accompagnement est appelée à donner un témoignage collectif, au cours de la célébration d'ordination, sur le candidat et le chemin parcouru avec lui ou avec son couple.





II / 7. LA CONSULTATION ET LE CONSEIL D'APPEL À L'ORDINATION

C'est au cours de la troisième année de formation que chaque candidat doit décider de se proposer à l'ordination diaconale. S'il s'agit d'un couple, chacun écrit une lettre à l'évêque : le candidat pour dire le chemin parcouru et sa disponibilité pour être ordonné diacre ; son épouse pour dire son accord pour que son mari devienne diacre.

La consultation :

L'équipe de la formation initiale interdiocésaine communique son discernement pour chacun des candidats.

Parallèlement, une consultation va être organisée par le délégué diocésain auprès d'une trentaine de personnes. Les membres de l'équipe d'accompagnement en faisant partie, il s'agit de rajouter une vingtaine de personnes à qui on demandera de garder le secret jusqu'à la réponse de l'évêque. Voilà un deuxième cercle de gens à qui partager le chemin sur lequel on est depuis quatre ans, car bien sûr, il faut les prévenir qu'ils vont recevoir une lettre leur demandant leur témoignage.

Là encore, il s'agit de proches des différents réseaux : famille, amis, collègues, voisins, paroissiens..., y compris des prêtres et y compris des gens loin de l'Église, mais avec qui on est proche par les engagements ou le partage. Avec le courrier, ils reçoivent une fiche leur expliquant ce qu'est le diaconat dans l'Église catholique.

Leurs réponses sont envoyées par le délégué diocésain à l'évêque et à tous les membres du Conseil d'appel, qui reçoivent également les lettres envoyées à l'évêque. Enfin, le délégué diocésain peut consulter en plus quelques personnes qui ne seraient pas dans la liste, mais qui travaillent habituellement avec l'un ou l'autre membre du couple.

Le Conseil d'appel :

Le Conseil se réunit sous la présidence du délégué diocésain : après avoir prié et délibéré, il se prononce pour ou contre l'appel à l'ordination diaconale, en signalant éventuellement des points d'attention. Le délégué diocésain est chargé de transmettre l'avis du Conseil à l'évêque qui décide d'appeler à l'ordination.

Cet appel de l'évêque signifie que le candidat est « admis » parmi les candidats au diaconat en vue de recevoir l'ordination un an plus tard. Dès lors, l'appel de l'évêque est rendu public et il est célébré au cours de « l'admission ».





II / 8. L'ADMISSION AU DIACONAT et LE PARRAINAGE

Dans notre diocèse, l'accueil dans la fraternité diaconale, composée de tous les diacres du diocèse avec leur épouse, se fait le même jour que la célébration de l'admission au diaconat.

Dans un premier temps, ceux qui ont été appelés au diaconat par l'évêque, accompagnés de leur épouse, se présentent à la fraternité diaconale par les moyens qu'ils choisissent. Dans un second temps, leurs enfants ou leurs proches, leur accompagnateur spirituel, leur curé, rejoignent la fraternité diaconale pour célébrer avec l'évêque « l'admission » au diaconat au cours d'une Eucharistie, préparée et animée par les candidats.

C'est au cours de cette célébration que chaque candidat reçoit son « parrain » : un diacre du diocèse, choisi par les délégués diocésains parmi les trois noms que chaque candidat leur a donnés, va les accompagner comme un frère aîné durant l'année qui précède l'ordination et durant les deux premières années de ministère.

Ce parrainage se vit selon le désir du futur diacre et la disponibilité de son parrain : les épouses y sont associées comme elles le souhaitent ; les appels et les réponses se font à la demande, mais c'est une expression concrète de cette fraternité diaconale que chaque candidat découvre durant cette période.

Car cette fraternité diaconale ici rassemblée pour « l'admission » se retrouvera quelques mois plus tard pour les « institutions » et pour l'ordination.



II / 9. LES INSTITUTIONS ET LA RECEPTION DU MINISTÈRE DIACONAL

Entre l'admission et l'ordination, il y a une étape intermédiaire qui, dans notre diocèse, depuis l'inauguration de la cathédrale « déployée », se déroule dans la paroisse du futur diacre, ou dans une église de son secteur pastoral. Cette étape s'appelle « les institutions » : le futur diacre est « institué » *lecteur et acolyte*. Ces « ministères institués » sont des ministères laïcs, fondés sur le baptême et la confirmation, mais ils permettent de mettre en valeur le service de la Parole et le service de la Liturgie que le diacre sera appelé à vivre en lien avec le service de la Charité. Les institutions se déroulent après l'homélie de l'évêque : le futur diacre reçoit le lectionnaire, ainsi que la patène et le calice, et toute l'assemblée prie pour lui afin qu'il se prépare à servir la Parole de Dieu et la Liturgie de l'Église comme ministre de l'Église.

Bien sûr, c'est le parrain du candidat qui assiste l'évêque et qui proclame l'Évangile. Tous les prêtres du secteur concélébrent avec l'évêque, ainsi que le délégué diocésain et l'accompagnateur spirituel, si c'est un prêtre. Toute l'équipe d'accompagnement est présente, ainsi que la famille du futur diacre.

Si cette étape est célébrée dans la paroisse du candidat, c'est pour sensibiliser le peuple de Dieu au plus près du terrain sur le don qui est fait à l'Église à travers le ministère diaconal. Dès l'admission, l'appel au diaconat est rendu public et une réflexion a lieu au niveau de la paroisse, avec l'EAP, et au niveau du secteur, avec l'EPS, pour faire connaître à la fois le ministère diaconal et celui qui va être ordonné. C'est ce qu'on appelle « la réception » du diaconat par le peuple de Dieu.

Cette réception se vit différemment selon qu'il s'agit du premier diacre ordonné sur la paroisse ou lorsqu'il y en a déjà plusieurs. On peut organiser une soirée ou un après-midi sur le diaconat ou sur la diaconie de l'Église, avec le témoignage de quelques diacres – le parrain, par exemple. Il est important que cette ordination révèle



à tous les baptisés leur propre vocation de serviteur à la suite du Christ, car les diacres n'ont pas le monopole du service de la vie des hommes : ils sont au contraire un aiguillon pour que toute l'Église soit davantage servante de la vie des hommes. On peut aussi prévoir que le futur diacre se présente au cours de la messe dominicale dans les différentes paroisses du secteur pastoral ou de sa ville, de même qu'on peut mobiliser les divers moyens de communication : site internet, feuille paroissiale, journal de secteur... Mais rien ne vaut la mobilisation de la paroisse pour les institutions, que ce soit au niveau de la célébration ou du verre de l'amitié : pour les paroissiens et les chrétiens du secteur, ce sera une découverte de voir la quasi-totalité des diacres du diocèse, avec leur épouse, venir entourer ce nouveau frère qui sera bientôt ordonné.



II / 10. L'ORDINATION ET LA LETTRE DE MISSION

C'est dans la nouvelle cathédrale « déployée » du diocèse, Notre-Dame de Créteil, que sont désormais célébrées les ordinations au diaconat permanent. Une manière de faire découvrir que les diacres sont des collaborateurs de l'Évêque, différents des prêtres, certes, mais ministres de l'Église associés pour leur part au ministère de l'Évêque.

Les diacres en aube entrent en procession avant les prêtres et l'évêque, mais après avoir salué l'autel, ils s'installent non pas dans le chœur mais dans l'assemblée, au bout de chaque allée, à côté de leur épouse s'ils sont mariés. C'est une manière discrète et forte de mettre en valeur le lien conjugal qui demeure dans l'exercice de leur ministère.

Ceux qui vont être ordonnés (les ordinands) sont au premier rang de l'assemblée, en civil, à côté de leur épouse et de leur famille. Ils répondent « *me voici* » à l'appel de leur nom et s'avancent, accompagnés par leur épouse s'ils sont mariés. Le délégué diocésain présente chacun des ordinands et demande à l'évêque de les ordonner diacres. Celui-ci pose la question : « *savez-vous s'ils en sont dignes ?* » La parole est alors donnée à l'équipe d'accompagnement qui va s'exprimer au nom de tous ceux qui ont été consultés, puis, dans le cas d'un candidat marié, aux enfants et enfin à l'épouse à qui l'évêque pose la question : « *L'Église me demande d'ordonner diacre votre mari. Acceptez-vous tout ce que le diaconat qu'il va recevoir apportera de nouveauté dans votre couple et votre vie de famille ?* »





Au-delà du oui, si celle-ci le souhaite, elle peut alors exprimer la place qu'elle entend prendre aux côtés de son mari et qu'elle mûrit depuis quatre ou cinq ans. Si l'ordinand est célibataire, c'est à ce moment qu'il s'engage au célibat « à cause du Royaume des cieux » et « pour signifier le don de (lui)-même au Christ Seigneur ». Les ordinands retournent à leur place pour vivre toute la liturgie de la Parole.

L'ordination proprement dite a lieu après l'homélie et commence par un chant à l'Esprit Saint. C'est ensuite l'engagement des ordinands : cinq fois chacun répond « *oui, je le veux* » aux questions de l'Évêque pour manifester sa volonté « *d'être consacré à la diaconie de l'Église* ». C'est là qu'il s'engage à prier la Liturgie des Heures en union avec le peuple de Dieu. Puis, chacun répond « je le promets » quand l'évêque lui demande s'il promet de vivre en communion avec lui et ses successeurs, « dans le respect et l'obéissance ».



Ensuite, c'est la prière de supplication, appelée litanie des saints, qui marque toute l'assemblée, car c'est pendant cette longue prière litanique que les ordinands se prosternent de tout leur long sur le sol en signe d'offrande de leur personne.

Le sacrement de l'ordination est conféré par l'imposition des mains en silence par l'évêque et par la prière d'ordination qui demande l'Esprit-Saint pour les ordinands. Puis l'évêque remet l'évangélaire à chacun d'eux et leur donne l'accolade. Tous les diacres viennent alors donner un « baiser fraternel » aux nouveaux diacres pour manifester qu'ils sont « membres du même ordre ».

La messe reprend avec la liturgie eucharistique, au cours de laquelle les nouveaux diacres exercent leur ministère liturgique aux côtés de l'évêque, en particulier en tenant le calice contenant le Sang du Christ.

C'est à la fin de la célébration d'ordination que le Vicaire général lit un extrait de la lettre de mission que l'évêque remet à chacun. Cette lettre rappelle le sens du ministère diaconal, mais précise surtout la mission particulière confiée au nouveau diacre. Cette mission, donnée pour un temps limité, a été élaborée dans un long dialogue entre l'évêque, le futur diacre et son épouse, le responsable du secteur pastoral et le délégué diocésain au diaconat, après consultation de l'équipe d'accompagnement.





Cette mission, sauf exception, ne sera pas paroissiale, mais au niveau du secteur pastoral ou du diocèse. Elle peut être liée au milieu professionnel du diacre, elle peut viser tout un monde loin de l'Église ou des ensembles de personnes particulièrement fragiles ou oubliées. Elle s'inscrit dans les différentes « diaconies » de l'Église, c'est-à-dire les services ou pastorales mis en place par le diocèse pour rejoindre, servir et soutenir ceux qui souffrent.

Après l'ordination, c'est la coutume de partager le verre de l'amitié, mais aussi un repas fraternel avec la famille, les amis et toute la fraternité diaconale.

Notons que notre évêque tient à ce que tous les prêtres et les laïcs en mission ecclésiale reçoivent un faire-part d'invitation à l'ordination des diacres : pour favoriser ainsi leur participation, le diocèse prend en charge la réalisation, l'impression et la diffusion de ce faire-part.





III. LEDIACONAT ET...

III / 1. DIACONAT ET MARIAGE

Le sacrement du mariage est premier pour les diacres mariés. Le sacrement de l'ordre ne peut que se greffer sur cet engagement fondamental. Il ne vient donc pas se substituer au mariage qui constitue au contraire l'échafaudage sur lequel on peut construire une vie de diacre. Pour les diacres mariés, le sacrement de l'ordre s'appuie donc sur le sacrement de mariage.

Pour autant, il n'y a pas de couple diaconal : c'est une personne qui est ordonnée. Mais il y a des couples dont le mari est diacre et cela colore non seulement le couple, mais même la famille. Le diacre marié est un diacre accompagné. Toutefois, on se gardera de sacraliser ce couple : ce n'est pas la sainte famille !



Un nouveau « oui ». Ce n'est pas le renouvellement du oui du mariage, c'est un nouveau oui. Le oui du mariage s'adresse à l'autre, dans la réciprocité : dans le mariage, on se dit oui l'un à l'autre. Pour le diaconat, le oui de l'épouse est un oui à l'évêque, c'est-à-dire à l'Église. C'est une confiance faite à l'Église qu'elle ne lui prendra pas son mari mais se donnera les moyens pour qu'il soit heureux dans son ministère comme dans sa famille. C'est un oui qui est à vivre à la manière de Marie : « qu'il me soit fait selon ta Parole ».



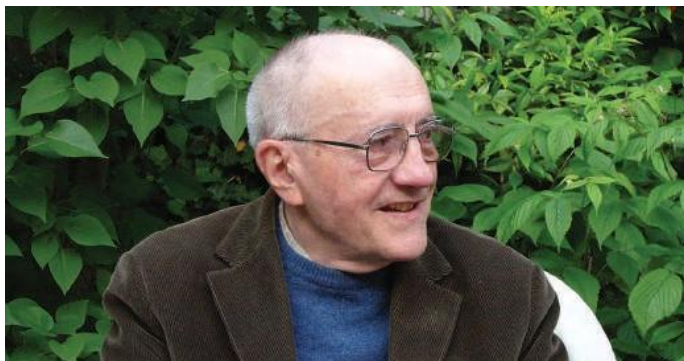
Une tension normale. Entre les deux sacrements, le mariage et l'ordre, il y a une tension inévitable. D'une part, à cause de la forte dimension symbolique de l'ordination ; d'autre part, parce que le ministère situe le diacre (et non le couple) en vis-à-vis de la communauté. Pour que tous les baptisés vivent la suite de Jésus serviteur, quelques-uns sont ordonnés diacres pour symboliser Jésus serviteur au milieu de nous et dans la société. Cette tension est saine, mais elle peut être difficile, d'autant que l'épouse a été fortement associée au discernement et à la formation. Bien sûr, les épouses participent à la fraternité diaconale et elles ont des représentantes au Conseil diocésain du Diaconat permanent pour signifier que le mariage reste premier et pour se faire écho des questions des épouses, mais elles ne participent pas à l'Equipe de reprise du ministère ; elles ont leur propre groupe de parole.



La mission des mariés. Même quand c'est le couple qui reçoit une mission, dans la pastorale des familles par exemple, l'épouse ne partage qu'une partie de la mission de son mari car toute une part de son ministère lui échappe, que ce soit son ministère dans le cadre de son travail ou son ministère liturgique. La tension entre les deux sacrements ne se résout pas quand les épouses participent davantage à la mission de leur époux, mais elle se vit mieux quand les époux déploient la mission qu'ils ont reçue ensemble dans le sacrement du mariage. Il y a en effet une mission des mariés qui sont envoyés ensemble dans le monde pour être signes de l'amour de Dieu. La nouveauté du ministère diaconal ne doit pas tout absorber, mais laisser un espace pour le déploiement de la mission propre des mariés. C'est ainsi que mariage et diaconat pourront se vivre dans une fécondité réciproque.

III / 2. DIACONAT ET CELIBAT

Des hommes célibataires peuvent être interpellés en vue du diaconat. De fait, dans notre diocèse du Val-de-Marne, il y a eu plusieurs figures de diacones célibataires : Maurice, le premier diacre ordonné dans le diocèse, est célibataire et a vécu son ministère dans le monde de l'hôpital. Deux autres nous ont déjà quittés : Patrick et Xavier, tous deux cadres en entreprise. Deux autres vivent leur ministère dans le monde de la santé, l'un en hôpital, l'autre en maison de retraite. José aura été ordonné en juin 2016 et un autre célibataire est en formation. Cela représente 10%



des diacones.

Bien sûr, devant des diacres célibataires, on se pose tout de suite la question : pourquoi pas prêtres ? Cela entraîne deux remarques qui semblent contradictoires :

- D'une part, le seul fait qu'il y ait des diacres célibataires est un signe évident que le diaconat est une vocation spécifique, différente de celle des prêtres. On peut se sentir appelé au « service » des personnes les plus fragiles, au cœur d'une vie sociale et professionnelle, sans pour autant se voir être le pasteur d'une communauté, à la manière d'un prêtre.
- D'autre part, tant que l'Église (latine) n'ordonnera prêtre que des hommes célibataires, un évêque pourra toujours, en fonction des besoins de l'Église, appeler un diacre célibataire à devenir prêtre. La vocation, c'est toujours, en définitive, l'appel de l'Église, auquel chacun répond librement.



L'homme célibataire qui se prépare au diaconat aura en effet à discerner s'il est aussi appelé à vivre une forme de célibat consacré puisque, le jour de son ordination, il s'engagera à rester célibataire. Il ne pourra bien le vivre qu'en faisant don de sa personne au Christ et à l'Église pour le service de l'Évangile, et non pas pour se conformer à un règlement. N'ayant pas le soutien d'une épouse et ne participant pas à la vie d'un presbyterium comme les prêtres diocésains, le diacre célibataire comptera d'autant plus sur la fraternité diaconale pour bien vivre sa vie et son ministère de diacre. Mais peut-être faut-il qu'il se pose la question d'un lien particulier avec une famille spirituelle ou religieuse qui l'aide à vivre ce célibat pour et dans la mission que Jésus confie à son Église.



III / 3. LE DIACONAT ET LE TRAVAIL :

La vie professionnelle est un des lieux importants de l'exercice du ministère des diacres. C'est dans cette réalité humaine que le diacre est appelé à vivre son ministère et qu'il est envoyé par l'Église pour être signe du Christ qui est venu pour servir et non pour être servi.

En effet, en recevant le sacrement de l'Ordre, le diacre permanent ne devient pas un permanent d'Église. Sauf exception, il ne reçoit pas un salaire de l'Église, il garde son métier, vit de son travail et reste dans son milieu professionnel. Cela est particulièrement bien perçu par les collègues de travail, souvent loin de l'Église qui disent :
« *L'Église a appelé l'un de nous pour l'ordonner, mais elle ne nous l'a pas enlevé* » (rapporté par Xavier Fortin, diacre du diocèse de Créteil).

Les Evêques de France ont marqué dès 1970 « leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent, en pleine vie, témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ ». Il y a une dimension missionnaire du diaconat, en particulier par leur présence au travail. Ainsi l'ordination va donner un sens nouveau à ce que les diacres vivaient déjà et va opérer sur certains de leurs collègues comme un effet de « *dévoilement* » : l'un des leurs, qu'ils connaissent bien et qui chemine avec eux depuis plusieurs années, va être saisi par Dieu pour être envoyé là où il était déjà, pour être signe du Christ Serviteur.

Le ministère du diacre au travail peut prendre trois dimensions :

1. C'est un ministère de proximité et de première annonce :
Il ne s'agit pas d'exercer un quelconque prosélytisme sur le lieu du travail, mais d'abord, à la manière des disciples d'Emmaüs, de vivre avec, de faire route ensemble en étant attentif aux joies, aux tristesses et aux espérances vécues par les collègues de travail. Et de vivre dans un esprit

évangélique, à la manière du Christ, le service de l'écoute et du respect des personnes et en particulier des plus petits. On est ici sur le registre du témoignage par la vie et d'une première annonce possible de l'amour du Père pour tous les hommes.

2. C'est un ministère d'accompagnement et du service de la rencontre de Dieu :

À partir d'un échange, d'un partage, d'un événement, d'une amitié, un accompagnement s'engage dans la durée avec certains collègues, qui permet de cheminer, tant au niveau humain qu'au niveau de la foi. Cet accompagnement peut également se faire de façon plus collective, en permettant à plusieurs personnes exerçant le même métier (travailleurs sociaux, professionnels de santé, femmes de ménage...) de relire à la lumière de l'Évangile ce qu'ils vivent dans leur travail. Enfin, il y a toutes ces personnes qui sont loin de l'Église et qui, parce qu'elles connaissent et apprécient leur collègue diacre, osent lui demander de célébrer un baptême, un mariage ou des obsèques. Cheminement et célébration qui transforment leur vision de l'Église et leur relation au Christ.

3. C'est un ministère prophétique :

Le travail est un droit sacré, il fait partie des « trois T » dont parle le pape François dans son discours aux mouvements populaires, « Travail, Toit et Terre » qui sont des droits sacrés pour tous les hommes (Santa Cruz de la Sierra, 9.7.15). La doctrine sociale de l'Église n'a cessé de rappeler l'importance d'un travail digne pour vivre et se réaliser.

Sur le lieu de travail, le diacre ne peut pas fermer les yeux sur ce qui se vit et peut porter atteinte à la dignité humaine... *« La gloire de Dieu c'est l'homme vivant »*, l'homme debout... Or le travail peut être source de mal-être, de souffrance, d'oppression et tout n'est pas acceptable. Aussi le diacre est-il appelé à servir la justice, la solidarité et la fraternité dans son milieu de travail. C'est la dimension prophétique de son ministère. Cela implique que le diacre ne soit pas seul, mais agisse collectivement avec d'autres, par exemple au sein d'une organisation syndicale. À la




différence des autres clercs, les diacres sont autorisés par le droit canon à militer dans une organisation syndicale ou un parti politique (canon 288).

Diaconat et équilibre de vie

Beaucoup de gens s'interrogent sur l'équilibre de vie des diacres. Ils doivent en effet trouver le bon équilibre entre vie familiale, vie professionnelle et vie ecclésiale.

Ils ont quelques points de repères pour cela :

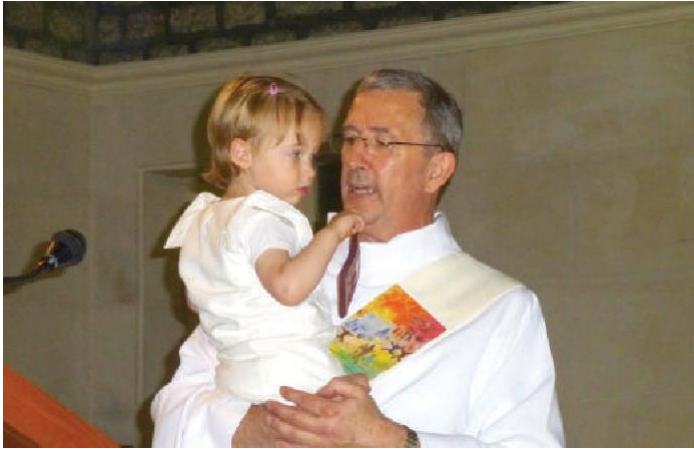
- Les diacres n'ont pas pour fonction de rendre des services plus que d'autres. Ils ne sont pas appelés à faire plus mais à être autrement. A l'image de Jésus qui a dit : « *Je suis au milieu de vous comme celui qui sert* » (Luc 22, 27), le diacre a la mission d'être la figure du Christ Serviteur et d'entraîner ainsi ses frères chrétiens à l'attitude du service.
- Parler d'équilibre de vie est insuffisant. Ce qui est proposé aux diacres, c'est de s'efforcer de réaliser l'unité de leur vie. Au-delà de moyens à prendre qui peuvent être utiles pour s'organiser au mieux, cette unité est à rechercher dans la relation au Christ, et donc une vie de prière qui permet de voir l'ensemble de l'existence sous le regard de Dieu. Beaucoup de diacres témoignent à ce sujet de ce que leur apporte la Prière des Heures.



« Dans l'Église, le diacre est le ministre de l'Église ailleurs, là où l'homme peine et espère, combat et aime, bâtit et replante. Un homme du seuil. Dans l'attirance du Royaume déjà là et promis. Plus largement que les services qu'il rend, le diaconat remplit une fonction prophétique : être acteur là où surgit un trait du règne de Dieu. »

Albert Rouet, Vers une théologie du diaconat, Les Études 2004/6

III / 4. LE DIACONAT ET LA RETRAITE



1. Ce que représente la retraite professionnelle pour les diacres et leurs épouses :

- C'est un temps de passage : il y a à la fois continuité et discontinuité, dans la mission comme dans le reste de la vie. Il faut, pour certains, réapprendre à vivre ensemble, avec l'épouse qui a aussi ses propres attentes pour la retraite.
- C'est un temps de rupture : il y a des deuils à vivre. Deuil du travail professionnel, de liens importants, de responsabilités qui font vivre, parfois aussi départ des enfants de la maison. On peut ressentir un manque qu'on risque de combler au niveau du faire...
- C'est un temps qui offre des possibilités nouvelles, que ce soit au niveau de la vie familiale (temps avec les petits enfants), au niveau de la vie sociale (nouveaux engagements, bénévolat, randonnées...) et au niveau de la mission. C'est la possibilité de donner du temps pour servir et écouter les autres et d'avoir du temps personnel. C'est aussi la possibilité d'avoir une mission plus large et plus unifiée, de participer à l'EPS ou à certaines instances.



- C'est un temps où de nouveaux équilibres doivent être trouvés entre la famille, la société et l'Église. Mais aussi un temps où des déséquilibres peuvent venir du fait de nombreuses sollicitations, si on ne fait pas des choix (personnellement et en couple), si on ne sait pas dire non, si on répond trop vite aux appels. Des curés peuvent être tentés de trop en demander : on a vu certains diacres déménager pour s'en sortir !

- C'est un temps où on peut se trouver en charge de trois générations : les vieux parents, les enfants qui démarrent leur vie d'adultes, les petits enfants souvent confiés...

2. Anticiper pour préparer ce passage :

Il semble important d'anticiper en engageant une réflexion deux ou trois ans à l'avance, avec son épouse, avec son équipe de reprise de ministère, avec son accompagnateur spirituel, avec son équipe de mouvement, avec le délégué diocésain...

- Une réflexion sur notre désir et celui de l'épouse par rapport à la retraite : si je n'étais pas diacre, que souhaiterais-je pour la retraite ? qu'est-ce que ça change d'être ordonné pour le service des hommes quand on envisage la retraite ? À quoi Dieu m'appelle à ce moment de ma vie ?

- Une réflexion sur l'incardination, c'est-à-dire le lien à une Église locale (un diocèse) : il n'y a pas de diacre sans diocèse. Si on déménage, on ne peut recevoir une mission dans un nouveau diocèse sans l'accord des deux évêques.

- Une réflexion sur la nouvelle mission que l'évêque pourra nous confier : sur le secteur ou sur le diocèse ? Le service des plus petits dans la société ou un service d'Église pour faire vivre la diaconie ?

Cette réflexion sur la nouvelle mission doit être menée avec le responsable de secteur, le délégué diocésain et finalement avec l'évêque dans l'année qui précède le départ à la retraite. Il ne s'agit pas de choisir sa mission, mais d'exprimer ce qui nous tient à cœur pour vivre le

ministère diaconal autrement, mais en fidélité avec notre histoire tout en se rendant disponible pour les besoins de la mission.

3. La vie des diacres en retraite professionnelle :

- Le triangle du ministère diaconal – la famille, le travail et l'Église – devient un autre triangle : la famille, la vie de retraités et l'Église. Certes, on pourra recevoir une mission ecclésiale plus importante, mais il faudra veiller à l'engagement dans la société comme diacre, pour ne pas être totalement absorbé par la vie ecclésiale.
- De la même manière, on veillera particulièrement à l'équilibre entre les trois services de la Parole, de la liturgie et de la charité, pour éviter que le pôle cultuel prenne trop de place. C'est la chance d'une mission diocésaine d'éviter cet écueil. Comment redéployer son ministère dans les trois pôles pour qu'il fasse davantage sens, tout en n'oubliant pas que c'est le service de la charité (la diaconie) qui colore les deux autres.
- Le temps de la retraite peut aussi faire évoluer la manière dont on vit le ministère, davantage dans l'accompagnement que dans le faire, afin de mettre des plus jeunes en route. C'est ce qu'on peut mettre derrière l'expression « *être animateur de la diaconie* ».
- La vie missionnaire du diacre en retraite professionnelle conduit à avoir naturellement le souci des autres retraités : syndicalisme des retraités, vie sociale et culturelle, Mouvement chrétien des retraités etc.





4. Après 75 ans :

- Le ministère continue, mais autrement. Sauf exception souhaitée par le diacre et l'évêque, on n'a plus de lettre de mission même si une mission adaptée peut nous être confiée, et on vit le ministère diaconal selon ses possibilités. C'est important de se sentir utile, cela se vit dans la disponibilité et la spontanéité.
- Là aussi, c'est bien d'anticiper en travaillant à sa succession: mettre en route d'autres pour leur passer la main.
- Comme les prêtres, on ne participe plus à l'EPS, mais on reçoit les ordres du jour et les comptes rendus.
- Il est important de veiller aux temps conviviaux entre diacres de plus de 75 ans, et avec les autres diacres, en étant particulièrement attentif à ceux qui sont seuls, veufs ou célibataires, et à ceux qui sont malades.



III / 5. LE DIACONAT ET LA VIE SOCIALE

L'engagement dans la vie sociale est naturellement une des manières de vivre le service de la fraternité. Il s'exprime surtout dans la vie associative, la vie syndicale et la vie politique, mais aussi dans la vie culturelle et sportive, ou dans des ONG. Le droit canon autorise les diacres à exercer des responsabilités militantes et électives.

Cet engagement a naturellement une dimension missionnaire, car il exprime publiquement la volonté de servir le bien commun et la solidarité, au plan local comme au plan international. On veillera donc à ce que le ministère n'amène pas un diacre à abandonner de tels engagements mais au contraire à les articuler avec le service évangélique de l'humain à la suite du Christ serviteur.

La retraite professionnelle peut être l'occasion de nouveaux engagements dans la vie sociale qui permettront au diacre de rester bien enraciné dans la société autant que dans la vie ecclésiale.

III / 6. LE DIACONAT ET LA PRIERE

Quand un homme devient diacre, il devient aux yeux de tous « un priant »...

En effet, dans la liturgie de l'ordination, l'évêque demande à l'ordinand :

« Voulez-vous garder et développer un esprit de prière conforme à votre état et, dans la fidélité à cet esprit, célébrer la Liturgie des Heures en union avec le peuple de Dieu, intercédant pour lui et pour le monde entier ? » et l'ordinand répond : *« Oui, je le veux ».*

Le diacre est donc appelé à une vie de prière authentique (comme tous les baptisés...) et il s'y engage – publiquement. Ce qui n'est pas surprenant d'ailleurs, car comment demeurer croyant sans cette relation régulière avec le Seigneur et comment vivre un ministère qui nous configure au Christ sans puiser à la source ?

La prière est aussi un « moyen » indispensable pour unifier, apaiser, une vie partagée, parfois tiraillée, entre la



vie familiale, la vie professionnelle, la vie amicale et la vie ecclésiale. La prière permet d'enraciner sa vie en celui qui est notre Seigneur et notre Dieu.

Le diacre est donc invité à établir une relation permanente avec le Christ. La célébration de la Liturgie des Heures, où il se joint à la prière de l'Église Universelle, lui permet de rencontrer quotidiennement le Seigneur, de s'adresser à Lui, notamment à travers les psaumes qui disent si bien tous les cris de l'humanité.

Par ailleurs, l'exercice du ministère est pour beaucoup de diacres l'occasion de découvrir réellement et/ou d'approfondir la Parole de Dieu. Pour qu'elle devienne une Parole de Vie, il est nécessaire de la lire sans relâche et de la méditer. Cette Parole doit faire son chemin en chacun pour s'y enraciner, y prendre chair. Cet enracinement dans la Parole est d'autant plus nécessaire pour celui qui a mission de l'annoncer et de la révéler auprès de ceux auxquels il est envoyé.

Là aussi, la liturgie de l'ordination est très parlante lorsque l'évêque dit au diacre en lui confiant l'Évangélaire :
« Recevez l'Évangile du Christ, que vous avez la mission d'annoncer. Soyez attentif à croire à la Parole que vous lirez, à enseigner ce que vous aurez cru, à vivre ce que vous aurez enseigné. »

La Prière des Heures et la Parole de Dieu sont les deux piliers essentiels de la prière du diacre. Mais la prière exprime notre relation d'amitié personnelle avec le Christ et chacun trouve selon sa sensibilité le mode de prière qui lui convient le mieux et qui correspond à son style de vie et aux engagements qui sont les siens.

III / 7. LE DIACONAT ET L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL

« *Je n'ordonnerai pas un candidat qui n'a pas un accompagnateur spirituel* ». Cette parole de notre évêque a non seulement influé sur la formation initiale, pour que l'accompagnement spirituel s'y mette en place, mais elle a incité le Conseil diocésain du diaconat à interpellier l'ensemble des diacres sur cette question à partir d'une enquête, puis en rédigeant ce texte :

- Jésus se révèle comme accompagnateur dans le récit des compagnons d'Emmaüs, mais tout l'Évangile nous parle de lui comme de quelqu'un qui était sans cesse « *accompagné* » : « *mon Père est toujours avec moi* ». Les diacres, qui sont à la fois ses disciples et ses serviteurs, sont aussi accompagnés par le Christ : « *Je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la fin des temps* », mais cet accompagnement par le Christ a besoin de la médiation de l'Église qui appelle ses ministres à avoir un « accompagnateur spirituel ».
- Notre Evêque a fait savoir qu'il n'ordonnerait pas des candidats qui ne seraient pas accompagnés spirituellement : c'est pour lui un critère de discernement. Une fois ordonné, c'est une grâce offerte à tous les diacres en même temps qu'une forme de soutien pour vivre le ministère, au même titre que l'Equipe de reprise du ministère.
- Désirer se faire accompagner, c'est faire confiance à l'Église en reconnaissant humblement qu'on a besoin d'être aidé et en acceptant de s'ouvrir en vérité à l'Esprit qui conduit nos vies.
- C'est le diacre qui choisit son accompagnateur spirituel qui est tenu au secret, si possible à distance du terrain pastoral habituel. Celui-ci est un frère (ou une sœur !) qu'on choisit comme vis-à-vis pour nous écouter, nous encourager, nous poser des questions : il marche avec nous, mais pour nous aider à suivre le chemin d'un Autre. Il nous aide à discerner et à relire les appels de l'Esprit dans nos vies pour que celles-ci correspondent mieux au ministère que nous avons reçu. Il est au service de notre conversion au Christ



et à son Évangile, en même temps qu'il est le signe de la bienveillance de Dieu qui nous aime comme nous sommes, tout en nous appelant toujours à grandir.

- Cet accompagnateur spirituel peut être un prêtre, une religieuse ou un laïc formé à ce ministère. On peut s'adresser à l'Equipe diocésaine d'Animation spirituelle ou aux délégués diocésains pour trouver un accompagnateur. Si l'accompagnateur spirituel est un prêtre, c'est avec lui qu'on pourra vivre le sacrement de la réconciliation ; sinon, l'accompagnement spirituel sera une bonne préparation à la célébration de ce sacrement.
- L'accompagnement spirituel trouve sa fécondité dans une certaine régularité. Une fois par trimestre semble un minimum.



III / 8. LE DIACONAT ET LA VIE EN EGLISE

L'ordination fait du diacre un ministre de l'Église. Pour autant, il demeure un baptisé, mais sa place n'est plus la même dans le diocèse, dans le secteur pastoral et dans sa paroisse.

Le diacre dans le diocèse :

Le jour de son ordination, le diacre promet à l'Evêque et à ses successeurs « respect et obéissance ». Il est en effet devenu un coopérateur de l'Evêque et il ne peut exercer son ministère qu'en communion avec lui.

Cela crée un lien d'alliance entre le diacre et le diocèse qu'on appelle « l'incardination ». Le diacre est « incardiné » dans le diocèse de Créteil, il y est « attaché » aux deux sens du terme. Il apprend à connaître le diocèse et il a à cœur de vivre les temps forts diocésains. Il est diacre du diocèse de Créteil et c'est à ce titre qu'il est diacre de l'Église catholique, car le diocèse est une « Église particulière » dans laquelle est présente l'Église du Christ.

Le lien avec le diocèse est encore plus manifeste si le diacre reçoit de l'évêque une mission diocésaine, comme responsable de service, comme accompagnateur d'un mouvement ou comme membre d'une équipe diocésaine. Pour des raisons professionnelles ou familiales, on peut, avec l'accord des deux évêques concernés, être « détaché » et prêté à un autre diocèse. On peut aussi changer de diocèse, toujours avec l'accord des deux évêques. Mais tout déménagement en dehors du diocèse sera réfléchi avec l'Evêque dont on a accepté de dépendre. Un diacre n'est jamais à son compte.

Le diacre dans le secteur pastoral :

Le diacre est membre de droit de l'Équipe pastorale de secteur (EPS). A ce titre, il en reçoit toutes les convocations et tous les comptes rendus. Souvent, la mission qu'il a reçue de l'évêque est une mission de secteur, d'où l'importance du lien avec l'EPS.

Mais tant qu'il est en activité professionnelle, le diacre ne peut « de fait » participer à toutes les rencontres de



l'EPS. Dans chaque secteur, on s'organisera pour que les diacres puissent participer plusieurs fois dans l'année à une rencontre de l'EPS, en particulier quand on y réfléchit aux questions qui relèvent de sa mission.

Il semble indispensable de permettre à chaque diacre, au moins une fois par an, de faire le point en EPS sur la mission qu'il a reçue et/ou sur le ministère qu'il exerce dans le secteur pastoral. De même, on veillera à ce que les diacres puissent participer à une partie des sessions de début d'année.

Il peut être important de rendre visible le ministère diaconal en permettant au diacre de célébrer et de prêcher le dimanche dans les différentes églises du secteur pastoral, mais dans ce domaine, il faut réfléchir avec le responsable du secteur sur ce qui est le plus opportun en fonction de la mission du diacre et de ses disponibilités.



Le diacre dans sa paroisse :

Il est important d'avoir les pieds quelque part, ou, si l'on préfère une autre image, d'avoir une « prise de terre » ecclésiale. Le diacre demeure un paroissien, même si c'est un paroissien particulier. Cela reste sa « base », même s'il part souvent aux périphéries de l'Église.

La paroisse est son lieu habituel de célébration, même s'il n'est pas obligé de célébrer « en diacre » chaque fois qu'il est présent. Il peut en effet être important qu'il soit parfois dans l'assemblée aux côtés de son épouse, voire de ses

enfants. Par contre, pour les fêtes et les temps forts de la paroisse, il peut être bon qu'il célèbre en diacre auprès de celui qui préside.

Le lien fraternel entre le curé et le diacre d'une même paroisse est très important pour les fidèles qui ressentent tout de suite si le climat est tendu ou chaleureux. Le curé aura à cœur de reconnaître la place spécifique du diacre et sa mission particulière qui certes n'est pas paroissiale, mais qui peut se vivre aussi sur la paroisse. De même, il facilitera le ministère du diacre sur sa paroisse en lui proposant de prêcher (une fois par trimestre semble un bon rythme) ou de célébrer les baptêmes et les mariages, en particulier des gens de son quartier. Il facilitera les liens du diacre avec les différents responsables de la paroisse.

Normalement, le diacre n'est pas membre de l'Equipe d'Animation Paroissiale (EAP), encore moins membre permanent ; mais il est important qu'il y soit invité au moins une fois par an pour favoriser les liens et ajuster la place du diacre dans sa paroisse.





III / 8. LE DIACONAT ET LES PRÊTRES

Les prêtres et les diacres sont les uns et les autres des ministres ordonnés et des coopérateurs de l'Evêque, mais leur ministère est différent, ce qui peut être source de tensions et d'incompréhensions. Les diacres sont ordonnés, « *non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service* » (Vatican II, *Lumen gentium* 29). Il y a entre prêtres et diacres une communion sacramentelle liée au sacrement de l'ordre : ils ont en commun un lien fort avec le diocèse, avec l'évêque et surtout avec le Christ Jésus, mais les uns ont en charge les communautés chrétiennes, les autres ont en charge le service des hommes, et d'abord de ceux qu'on risque toujours d'oublier.

À ce titre, le diaconat est un ministère « poil à gratter », ou « caillou dans la chaussure »...

Dans notre diocèse, nous demandons à des prêtres d'accompagner des frères diacres, en particulier de deux manières :

- Pendant la formation, en étant présent dans l'équipe d'accompagnement d'un candidat. Il est le seul que le couple ou la personne qui se forme n'a pas choisi. Cela crée un lien fort et nouveau entre un diacre (et son épouse) et un prêtre du diocèse.
- Après l'ordination, dans les **Equipes de Reprise de Ministère (ERM, voir IV, 3)** : actuellement, huit prêtres accompagnent des équipes de six diacres pour leur permettre de « relire » comment ils vivent leur ministère dans toute leur vie.

D'autres initiatives mériteraient d'être développées davantage :

- Permettre aux curés et aux responsables de secteurs qui ont des diacres dans leurs équipes de réfléchir à la place donnée aux diacres.
- Permettre à ceux qui sont ordonnés diacres en vue de la prêtrise de vivre pendant un an la vie de la fraternité diaconale.

- Permettre aux jeunes prêtres ordonnés depuis moins de trois ans, ainsi qu'aux prêtres qui viennent d'autres diocèses et de certaines congrégations, de découvrir le ministère diaconal qui n'existe peut-être pas chez eux, tel qu'il est vécu dans notre diocèse (puisse cette brochure y aider !) Enfin, les diacres ont toujours été heureux de participer aux « *formations communes* » qui ont été organisées sur le diocèse pour tous les prêtres, les diacres et les laïcs en mission ecclésiale : entendre les mêmes choses, réfléchir ensemble, prier ensemble sont des conditions pour vivre une « Église communion ».





IV. LA FRATERNITÉ DIACONALE

La fraternité diaconale rassemble tous les diacres du diocèse, avec leurs épouses. Elle tient une grande place dans leur vie et s'enracine dans les années de discernement et de formation, comme dans les ordinations des uns et des autres. C'est une réalité unique dans le diocèse, fondée à la fois sur les sacrements du mariage et de l'ordre.

La fraternité diaconale du Val-de-Marne est confiée par notre évêque à deux délégués diocésains, un prêtre et un diacre, qui animent ensemble la vie de cette fraternité, le premier en signe d'altérité, le second en signe de proximité. Ils sont aidés dans cette tâche par le Conseil diocésain du diaconat permanent (cf. chapitre IV.2).

IV / 1. LES TEMPS FORTS DE LA FRATERNITE DIACONALE

Lors de chaque ordination l'accueil du nouveau diacre par la fraternité diaconale est un signe visible et toujours émouvant prévu par le rituel de la célébration d'ordination, lors du baiser fraternel qui suit l'imposition des mains par l'évêque. Dans notre diocèse, les diacres sont très attachés à ce geste, à cause de la profondeur sacramentelle des liens de cette fraternité, dans les beaux moments, comme dans les difficultés que peut rencontrer tel ou tel frère diacre.

Les équipes de reprise de ministère sont des moments forts de partage où, avec une petite équipe de frères diacres, les joies et les difficultés du ministère sont partagées ([lire chapitre IV.3](#)).

Nos épouses ont aussi un groupe de parole et d'échange entre femmes dont le mari est diacre ([lire chapitre IV.4](#)).

Le bulletin Diacres 94 a pour vocation essentielle de tisser ces liens fraternels entre tous, en s'attachant à donner des nouvelles de la mission vécue par chacun, mais aussi de donner la parole aux épouses, et de partager les événements familiaux ([lire chapitre IV.5](#)).

Mais il est aussi important de se donner des temps de rassemblement de cette belle fraternité diaconale qui compte en 2016, avec les épouses et les délégués diocésains, 85 frères et sœurs. Ces rencontres sont de quatre types :

1. La récollection en janvier. Quand cela est possible, il est proposé un week-end dans une abbaye ou un monastère. Avec la chance de pouvoir demander à un prédicateur de nous accompagner : Daniel Labille notre ancien évêque, Claude Gourdin notre ancien délégué diocésain, Thierry Gournay frère franciscain, Guy Sionneau prêtre passioniste, Michel Rager prêtre du Prado...





2. **La journée fraternelle en juin**, avec notre évêque. Une journée pour découvrir, écouter, partager avec notre évêque, prier, rire et chanter. C'est ainsi que nous avons découvert le MACVAL de Vitry, visité la ville de Reims, tout en rencontrant un diacre vigneron, et contemplé l'abbatiale de Pontigny avec la Mission de France...



3. **Les célébrations autour des « nouveaux »** : la célébration de l'admission d'un futur diacre en formation, la célébration des institutions aux ministères de lecteurs et d'acolytes et, bien sûr, la célébration de l'ordination diaconale, sont des temps forts de la fraternité diaconale, où se retrouvent la quasi-totalité des diacres avec leur épouse.

4. **Les journées de formation permanente** pour approfondir ensemble un aspect de la mission des diacres et de l'Église (lire chapitre IV.6).

Oui, la fraternité diaconale est un beau cadeau qui est fait au diacre lors de son ordination et, aussi, à son épouse qui l'accompagne dans cette belle aventure. C'est un cadeau à cultiver ensuite, pour le faire fleurir et pouvoir en récolter tous les fruits qui accompagneront le diacre dans son ministère.

IV / 2. LE CONSEIL DIOCESAIN DU DIACONAT PERMANENT



Le Conseil diocésain du diaconat permanent est présidé par l'évêque et animé par les deux délégués diocésains au diaconat. Il est composé de membres de droit, de membres élus et de membres nommés par l'évêque :

- Les membres de droit sont les deux délégués diocésains, les responsables de l'équipe de recherche et de discernement, les responsables de la formation initiale et de la formation permanente, le ou la responsable du bulletin *Diacres 94*.
- Les membres élus sont des diacres et des épouses de diacre, élus pour six ans, les premiers par les diacres et les secondes par les épouses de diacre. La présence des épouses signifie que le sacrement du mariage demeure premier dans la vie et le ministère du diacre.
- Les membres nommés par l'évêque, qu'ils soient diacres ou épouses de diacre, le sont pour une durée de trois ans renouvelable.

Le Conseil se réunit trois fois dans l'année, le samedi matin, de 9 h à 12 h.



L'existence d'un Conseil diocésain du diaconat permanent rappelle que les diacres, par leur ordination, appartiennent à un « ordre » : leur ministère ne se vit pas isolément. C'est une instance au service de l'évêque, des délégués diocésains et des diacres eux-mêmes.

1. Un Conseil pour l'Evêque, au service de la diaconie de l'Église :

Le Conseil diocésain est l'un des conseils de l'évêque qui a reçu la responsabilité de la diaconie de l'Église et qui, le jour de son ordination épiscopale, s'est engagé à « *accueillir, au nom du Seigneur, les pauvres, les étrangers et tous ceux qui sont dans le besoin* » avec « *un cœur plein de bonté et de miséricorde.* » (Rituel de l'ordination des évêques). C'est un lieu où se discernent les appels de l'Esprit pour que toute l'Église vive le service des hommes à la suite du Christ serviteur en se rendant attentive aux personnes qu'on oublie souvent : on y réfléchit aux différentes diaconies à susciter dans le diocèse.

C'est le lieu où se réfléchissent et se murissent les orientations diocésaines concernant le diaconat, dont la nature est de tourner l'Église vers le monde en vue du Royaume de Dieu.

C'est enfin une instance indispensable de communion entre l'évêque et les diacres. Les délégués diocésains sont les délégués de l'évêque auprès des diacres, et les membres élus du Conseil représentent les diacres et les épouses de diacre auprès de l'évêque.

2. Un conseil pour les délégués diocésains, au service de la fraternité diaconale :

Le Conseil diocésain est un conseil pour les délégués diocésains dans l'animation de la vie de la fraternité diaconale. C'est là qu'est réfléchi et discuté tout ce qui concerne la formation permanente des diacres, les équipes de reprise de ministère, la retraite, la journée fraternelle... ainsi que toute initiative favorisant la communion fraternelle des diacres et des épouses entre eux.

3. Un conseil pour les diacres, au service de leur mission :

Le Conseil diocésain du diaconat permanent est l'instance diocésaine où chacun est invité à s'exprimer sur la participation des diacres à la mission de l'Église en Val-de-Marne de telle sorte que la dimension du service des plus petits ne soit pas oubliée dans le diocèse. Il doit permettre aux diacres de réfléchir et de questionner la manière dont ils vivent la dimension prophétique de leur ministère.

Un compte rendu des travaux du Conseil est publié dans le bulletin DIACRES 94.





IV / 3. LES EQUIPES DE REPRISE DU MINISTERE

Il y a sur le diocèse huit équipes de reprise du ministère. En 2010, le Conseil diocésain du Diaconat permanent a réfléchi et adopté cette « règle du jeu » :

C'est un moyen proposé par l'Evêque et que les diacres se donnent les uns aux autres, pour pouvoir relire régulièrement l'ensemble de leur ministère diaconal avec d'autres frères diacres du diocèse. Sauf pour des raisons de santé, chacun s'engage à y participer régulièrement : dans l'agenda, c'est donc une priorité.

L'Equipe de Reprise du Ministère est un des lieux importants où se construit la fraternité diaconale dans le diocèse, avec des diacres de divers secteurs pastoraux, d'âge différent et ayant reçu des missions différentes.

Les équipes sont composées par les délégués diocésains au diaconat qui soumettent une proposition au Conseil diocésain du Diaconat permanent. Il est important qu'un climat de confiance favorise le partage : il ne faut pas hésiter à demander à changer d'équipe si une difficulté intervient qui empêche un diacre de reprendre son ministère en vérité.

Il s'agit d'une « *reprise de ministère* » et pas seulement de la mission confiée. Le ministère englobe toute la vie, qu'elle soit professionnelle, familiale, ecclésiale ou associative, puisqu'on est diacre dans toute sa vie. Mais bien sûr, on peut aussi faire le point sur la mission reçue.

Chaque équipe est accompagnée par un prêtre du diocèse, ce qui favorise la réception du diaconat et les liens fraternels entre les diacres et les prêtres. On veillera à éviter que ce prêtre soit vicaire général ou épiscopal, délégué diocésain au diaconat ou responsable d'un secteur où se trouve un membre de l'équipe.

Chaque équipe a un responsable (qui peut changer chaque année) avec pour mission de faire en sorte que l'équipe se réunisse régulièrement, autant de fois qu'il y a de membres dans l'équipe pour permettre à chacun de partager une fois dans l'année ; il veillera au lien entre les membres de l'équipe et le prêtre accompagnateur, à l'agenda des réunions... avec un souci particulier pour les absents en prenant de leurs nouvelles...

On prendra soin d'organiser, au moins une fois par an, une rencontre plus festive (dîner par exemple) des membres de l'équipe avec les épouses.

Préparation de la réunion :

Chaque réunion est sous la responsabilité d'un diacre à tour de rôle, qui prévoit un texte de l'Écriture et qui prépare par écrit la relecture de son ministère.

La préparation de sa relecture, quand c'est son tour, est un moment très important car elle permet de se poser, de prendre du recul, d'échanger le cas échéant avec son épouse, voire avec son accompagnateur spirituel, et de faire le point sur un aspect de son ministère. C'est aussi l'occasion de faire le point sur sa relation personnelle avec le Christ.

La première question est : qu'est-ce que je vais partager à l'équipe ? *Cela peut être une question qui m'a été posée et qui m'a bousculé, cela peut être un événement familial, professionnel ou ecclésial dans lequel je me suis investi, cela peut être un aspect de la mission que j'ai reçue...*

Quelques questions peuvent nous aider à préparer :

Qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui s'est dit ?
Comment j'ai été diacre, qu'est-ce que j'ai voulu « servir » ?
Qu'est-ce que j'ai reçu, entendu ? Quelles difficultés j'ai rencontrées ? Quelles questions je me pose ? Quelle Parole de Dieu m'a habité ? Quelle a été ma prière ?



Déroulement de la réunion :

Les nouvelles : Le premier quart d'heure est consacré aux nouvelles. Parfois ça bouscule ! Si un diacre vit quelque chose qui le préoccupe, il faut absolument qu'il puisse le partager. Si c'est grave, on remet en cause ce qui était prévu et il a la priorité. Si ça peut attendre la prochaine réunion, c'est lui qui la préparera.

La Parole de Dieu : La réunion se poursuit avec la lecture du texte de l'Écriture choisi par celui qui a préparé : le texte du jour ou celui du dimanche... ou un autre qui peut particulièrement éclairer son apport. On laisse un temps de silence après la proclamation du texte pour intérioriser, mais on n'est pas obligé de partager tout de suite sur le texte.

L'apport : celui qui « planche » partage la relecture de son ministère qu'il a préparée.

Un temps d'arrêt : après l'apport, on prend un vrai temps de silence pour relire les notes prises en écoutant l'apport. Il s'agit de préparer l'intervention qu'on fera ensuite. Pour cela, nous notons : ce qui nous a paru important et évangélique dans ce qui a été apporté, comment cela nous interpelle dans notre vie et notre ministère de diacre, les questions que nous avons envie de poser à notre frère diacre.

Un tour de table : chaque membre de l'équipe, y compris le prêtre accompagnateur (qui interviendra en dernier), peut s'exprimer sans être interrompu sur ces trois points : ce qu'il accueille, ce qui l'interpelle, les questions qu'il a envie de poser.

Un échange : pour débattre, approfondir, réagir sur ce que chacun a dit et chercher comment la Parole de Dieu éclaire nos vies. On peut relire le texte d'Évangile retenu.

L'envoi : on peut terminer par un dernier tour de table rapide où chacun dit ce qu'il retient de ce partage, avec quoi il repart.

La prière des Complies : (ou autre selon l'heure de la journée !) achève la rencontre.

IV / 4. LE GROUPE DE PAROLE DES FEMMES

Voilà ce qu'en disent les épouses :

Dans notre diocèse, au moment de l'ordination de notre mari, nous sommes tout de suite accueillies chaleureusement par les autres épouses dans le groupe « parole de femmes ». On ne se sent pas seule, on entre dans une famille, on sait que l'on peut compter sur nos semblables qui vivent et partagent le même état de vie que le nôtre.

Ce groupe est accompagné par une conseillère conjugale. Les thèmes de discussions portent généralement sur l'articulation vie de couple, vie de famille et diaconat, et sur la place de l'épouse du diacre.

Trois fois par an la proposition est faite à toutes de se réunir en soirée pour un temps de partage. Le groupe est informel. Chacune vient selon ses disponibilités, ses envies, ce qui favorise une expression libre, spontanée, expression qui interpelle chacune d'entre nous. Ce sont des expériences en résonance avec le vécu de chacune.

Cela permet de constater que, même si chaque vie de couple est originale et unique, nous sommes toutes et tous amenés à vivre des événements, des difficultés, des joies, des peines du même ordre. L'écoute bienveillante de chacune envers celle qui se confie est un baume, un soutien, un encouragement.

La connaissance des unes et des autres dans ce groupe ouvre à un dialogue un peu plus personnel, par affinité, bien entendu, le grand groupe n'étant pas toujours propice à exposer des situations par trop confidentielles, notamment lorsque nous vivons des événements familiaux difficiles.

Ce qui nous rassemble en premier lieu, c'est bien l'ordination et la vie diaconale de nos maris, mais c'est aussi notre propre fidélité à Jésus Christ et à l'Église. Faire en sorte que nos maris soient heureux dans leur mission et leur vie diaconale, mais aussi faire en sorte que nous-mêmes, en tant que femmes, nous gardions notre équilibre et que nous soyons heureuses.



Le sacrement de l'ordre est administré à nos époux, mais nous en vivons, toute la famille en vit, d'une manière ou d'une autre. Nous le vivons auprès de celui avec qui nous avons reçu le sacrement du mariage, dans l'amour, dans la foi, la fidélité, l'espérance, heureuse de vivre avec lui l'aventure de la vie où le Christ et l'Église nous conduisent. Ce groupe est une chance : il constitue donc un appui, une référence identitaire pour chacune d'entre nous, il participe à notre vie de foi et c'est un soutien dans notre engagement mutuel en Église et dans notre fidélité à Jésus Christ.

IV / 5. LE BULLETIN « DIACRES 94 »

Diacres 94 est le bulletin de liaison de la fraternité diaconale du diocèse de Créteil depuis un peu plus de 10 ans.

À la demande du Conseil Diocésain du Diaconat permanent, une petite équipe a été formée en 2005, alors que les diacres n'étaient que 28 dans le diocèse. Le n°1 a paru en octobre 2005 sous la houlette de notre frère Xavier Fortin, décédé en 2015, qui a géré la composition des quinze premiers numéros et qui les a souvent rédigés avec la bonne plume qui le caractérisait, jusqu'à son retour dans sa Bretagne natale en 2009.

Depuis, *Diacres 94* paraît environ 4 fois par an. Une petite équipe centralise les informations et les contributions et réfléchit aux thèmes qui seront abordés dans certains numéros.

Les rédacteurs sont les diacres et leurs épouses avec quelques contributions, Délégué Diocésain au Diaconat.

Le rôle premier de *Diacres 94* est de soutenir le dynamisme de la fraternité diaconale de notre diocèse en publiant des témoignages de diacres et de femmes dont le mari est diacre, et en faisant circuler l'information qui les concerne : on y trouve l'essentiel du compte-rendu du Conseil Diocésain du Diaconat ainsi que les dates importantes concernant la fraternité diaconale.

Au cours des numéros, les nouveaux diacres se sont

présentés, avec leur famille et leurs engagements dans la société et dans l'Église. Les célébrations des Institutions et des ordinations y sont relatées en photos, avec parfois l'homélie de notre évêque. Aux dates anniversaires marquantes de leur ordination, les diacres sont invités, s'ils le souhaitent, à témoigner de leur ministère.

Avec les numéros à thème, Diacres 94 souhaite rassembler les témoignages des diacres ou de leurs épouses sur leurs missions et leurs engagements dans un chantier particulier : mission ouvrière, famille, prisons,...

Enfin, et c'est peut-être là son originalité, Diacres 94 veut exprimer la réalité de la fraternité diaconale en reprenant les temps forts vécus ensemble : recollections, célébrations des institutions et ordinations, formations et journées fraternelles avec notre Evêque et en partageant dans la rubrique « *Entre nous* » les joies et les peines des diacres et de leurs familles.

Les destinataires de Diacres 94 sont naturellement les diacres du Val de Marne et leurs épouses, mais aussi les prêtres, les responsables des services diocésains, les personnes qui suivent la formation vers le diaconat, voire les diacres des autres diocèses. Il leur permet de découvrir ce qui se vit dans la fraternité diaconale du Val de Marne et ce que vivent les diacres, dans leur ministère et leurs missions.

Diacres 94 nous aide, de fait, à prendre soin les uns des autres... avec Lui.





IV / 6. LA FORMATION PERMANENTE

Dans la vie de la fraternité diaconale, la formation permanente tient une belle place puisqu'elle mobilise les diacres du diocèse et leurs épouses trois journées par an, à raison d'un samedi par trimestre.

L'objectif de cette formation permanente est d'aider les diacres à habiter les trois pôles de leur ministère : le service de la Parole, le service de la liturgie et le service de la charité.

En juin 2008, une enquête réalisée auprès des 31 diacres du diocèse, a précisé leurs attentes. Pour y répondre, une petite équipe s'est mise en place et a proposé plusieurs parcours, sur une ou plusieurs années, sur **l'accompagnement spirituel**, sur **la doctrine sociale de l'Église** et sur **le diacre dans la liturgie**.

En 2011, la formation permanente des diacres s'est interrompue pour leur permettre de participer à une formation diocésaine commune avec les prêtres, les laïcs en mission ecclésiale et les responsables de mouvements sur **« être disciple / être apôtre »**.

De 2014 à 2016, les journées de formation ont permis un approfondissement du **sacrement de mariage** sous ses différents aspects : sociologique, historique, théologique, pastoral, canonique, avec une attention particulière à la préparation au mariage. Ce cycle s'achève en juin 2016 avec une journée consacrée au divorce et à l'accompagnement des personnes divorcées.

Lors de chacune de ces journées de formation, nous avons la chance de toujours bénéficier de l'apport d'enseignants et d'enseignantes de **l'Institut Catholique de Paris** dont les interventions sont suivies de travaux de groupes sur des points concrets, à partir de notre expérience.

L'équipe animatrice se réunit deux fois par an. Elle est force de propositions concernant les thèmes et les cahiers des charges de la formation permanente. L'ensemble des orientations est validé par le Conseil diocésain du diaconat.

IV / 7. LES FINANCES

Il existe une caisse du Service diocésain du Diaconat qui est alimentée :

- *par une partie de la quête des ordinations diaconales,*
- *par la participation des diacres, en particulier pour les repas des rencontres,*
- *par une subvention annuelle de l'Association diocésaine.*

Cette caisse est gérée par un membre de la fraternité diaconale qui fait le point chaque année avec l'économiste diocésain et en Conseil diocésain du diaconat.

En 2012, le Conseil diocésain a approuvé les règles suivantes à propos du remboursement des frais liés au ministère diaconal :

Diacres, nous avons été appelés au sein de l'Église pour y accomplir une mission bien précise. De là découlent pour chacun de nous des dépenses que nous n'aurions pas à faire si nous n'avions pas été interpellés. (Il en est de même pour les prêtres et les chargés de missions).

Aussi les diacres permanents doivent pouvoir bénéficier du remboursement des frais engagés dans le cadre de leur ministère. Il serait anormal que l'accomplissement de leur mission provoque dans leur vie et surtout dans leur couple des difficultés financières dues à ces dépenses.

De même, il serait anormal que des candidats, futurs diacres, soient freinés ou empêchés par des aspects financiers. Quand un diacre est amené à présenter une fiche de frais, il doit se poser d'abord la question « si je participe à cette réunion ou à cet événement est-ce en tant que diacre ou comme chrétien ?... » De là découle la demande de remboursement ou non...

Quelle affectation ? (à qui adresser une note de frais ?)

Ces frais doivent être affectés selon que la mission se situe au niveau local (paroisse ou secteur), ou au niveau diocésain (service diocésain ou mouvement). C'est en effet le Secteur Pastoral, la Paroisse, le Service ou le Mouvement qui doivent participer respectivement aux frais engagés par un diacre dans l'accomplissement de sa mission. Il faut



donc que le diacre adresse sa fiche de frais à la structure compétente. Les frais de formation, décidée en accord avec le délégué diocésain, sont pris en charge par la Fondation Compagnons d'Humanité.

La Caisse du Diaconat est concernée essentiellement par les frais engagés quand cela concerne directement le service diocésain du Diaconat, comme par exemple : une retraite, une rencontre des diacres du diocèse, le Conseil Diocésain du Diaconat, les Equipes de reprise de ministère...

Quels frais ?...

Tous les frais significatifs engagés par un diacre :

- Les frais de transport (il existe un barème pour cela, en fonction du mode de transport, de la distance, du véhicule, ou du transport en commun, bus, train...etc.)
- Les frais de timbres, petites fournitures bureautiques, de revues (abonnement) ou livres concernant la mission...
- Les frais engagés pour hébergement lors de sessions, de récollections, de rencontres particulières...
- Les frais de garde d'enfants pour participer à une rencontre ou une réunion...

Quelles règles ?

- Joindre le(s) ticket(s) ou facture(s) à toute demande de remboursement...
- Pour les frais de transport en province par exemple lors d'une retraite, le remboursement sera pris sur la base du tarif SNCF (sauf bien sûr, si aucun transport n'existe pour atteindre le lieu de la rencontre)
- Les frais de séjour (non comptés les frais de repas !) nécessitent aussi une facture.
- Les demandes de remboursement doivent être datées, signées et adressées dans l'année civile
- Les demandes concernant la caisse du diaconat doivent être adressées au Trésorier.

Trois possibilités concernant les frais engagés dans le cadre du ministère diaconal :

- En faire don sans justificatif fiscal.
- Utiliser la procédure d'abandon des frais, en précisant qu'on abandonne les frais au Diocèse. Faire une note de frais qui n'est pas remboursée, mais pour laquelle on reçoit un reçu fiscal de don (émis par l'économat diocésain)
- Faire une note de frais et demander le remboursement.



CONCLUSION

LE DIACONAT, UN MINISTÈRE POUR LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Cela faisait des années qu'il était au service de l'Église ! Sa femme ne s'est pas inquiétée quand il a été interpellé en vue du diaconat : « j'ai l'habitude, il consacre déjà beaucoup de temps à l'Église ! » C'est lors d'un week-end de formation à Orsay, en 2^e année, que le déclic s'est produit, grâce au témoignage d'un diacre et de son épouse à propos des Roms qui vivaient dans leur quartier. Lors de la soirée de « reprise » de ce week-end, chacun et chacune partageaient leurs découvertes... et la sienne m'a rempli de joie : « Moi, j'ai découvert grâce à ce témoignage que le diaconat, ce n'est pas seulement le service de l'Église, mais c'est le service des hommes ! » Ouf ! La force du témoignage...

J'aime le diaconat parce que c'est un ministère nouveau ! Donc un ministère qui se cherche, où rien (ou presque) n'est encore gravé dans le marbre. Beaucoup de questions surgissent et les réponses ne sont pas toutes faites : il faut alors les chercher ensemble, tâtonner, expérimenter... Mais pour autant, c'est un ministère très ancien – dont l'histoire est passionnante et doit nous instruire.

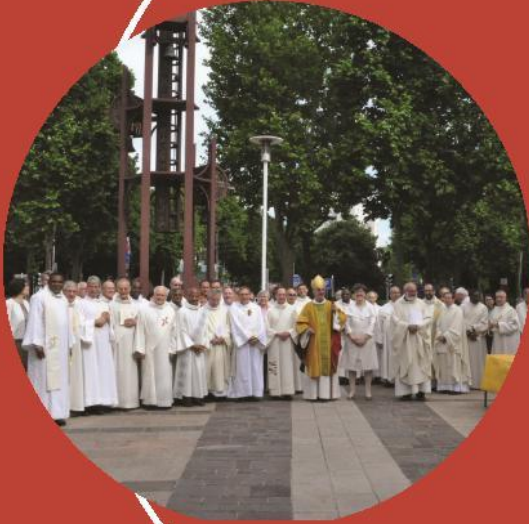
J'aime le diaconat parce que c'est un ministère qui tourne sans cesse l'Église vers le monde dans une attitude de dialogue et de service. C'est vraiment le ministère de *Gaudium et spes*, cette constitution du Concile Vatican II sur « l'Église dans le monde de ce temps » : puissent nos diacres nous aider à être une Église qui est « dans » le monde d'aujourd'hui grâce à leur enracinement dans une vie familiale et professionnelle. Si le pape François nous invite à « sortir » vers les périphéries sociales et existentielles, n'est-ce pas parce que nous sommes parfois enfermés dans nos affaires d'Église ?

J'aime le diaconat parce que c'est un ministère missionnaire. Bien sûr, nous sommes tous des « missionnaires sans bateaux », selon la belle expression de Madeleine Delbrel... Bien sûr, notre synode diocésain a réfléchi et adopté des orientations missionnaires pour notre Église en Val-de-Marne. Mais la chance du diaconat, c'est qu'il est missionnaire en soi, par ce qui le constitue et le définit : le diacre est appelé pour être envoyé là où il est déjà planté !

J'aime le diaconat parce que c'est un ministère au service des hommes, des humains, au service de la vie en tout homme. Il dit qu'on ne peut pas être au service de l'Évangile sans être au service de l'humanité pour la rendre plus fraternelle. Il dit qu'on ne peut pas partager la joie de l'Évangile, sans prendre soin les uns des autres, c'est-à-dire sans suivre le chemin du Christ serviteur en nous lavant les pieds les uns aux autres comme il nous a dit le faire, non seulement entre nous mais avec tous les « autres », ceux qu'on risque toujours d'oublier.

Merci à mes frères diaques – et à leur épouse – d'avoir osé se lancer dans une telle aventure qui me semble bien correspondre à notre monde sécularisé, car elle annonce l'Évangile dans un langage que nos contemporains peuvent déchiffrer : le langage des actes et de la bonté. Je suis heureux de « servir » cette aventure !

Jean-Pierre ROCHE, prêtre,
délégué diocésain au diaconat permanent depuis 2010.





Diaconat permanent

Évêché de Créteil
2 rue Pasteur Vallery-Radot
94000 CRÉTEIL
<http://catholiques-val-de-marne.cef.fr>